



***Tribunal cantonal
de la République et Canton du Jura***

Rapport 2006

République et Canton du Jura

RAPPORT DU TRIBUNAL CANTONAL

A L'INTENTION DU PARLEMENT POUR L'ANNEE 2006

Madame la Présidente,
Mesdames et Messieurs les Députés,

Conformément à l'article 42 de la loi d'organisation du Parlement de la République et Canton du Jura, le Tribunal cantonal vous soumet son rapport sur l'administration de la justice dans le canton durant l'année 2006.

Pour les autorités judiciaires de première instance, il est renvoyé aux rapports respectifs de ces autorités, qui figurent dans le présent document.

I. Personnel judiciaire

Durant l'exercice écoulé, une greffière du Tribunal cantonal engagée à 20 %, Mme Laurence Brenlla, a bénéficié d'un congé maternité. Elle a été remplacée par Mme Gladys Winkler.

Une secrétaire du tribunal, Mme Stéphanie Wyss, a également bénéficié d'un congé maternité. Elle a été remplacée par Mme Aurélie Messerli qui venait d'achever sa période de stage dans le cadre de l'obtention de sa maturité professionnelle commerciale.

Par la suite, Mme Stéphanie Wyss a réduit son temps de travail à 60 %. Les 40 % restants ont été attribués à trois autres secrétaires du Tribunal cantonal engagées à temps partiel, en l'occurrence à Mmes Cosette Cramatte, Anne-Valérie Gerber et Françoise Périat.

Le Tribunal cantonal est intervenu auprès du Chef du Département de la Justice et des Finances et du Service du personnel pour clarifier le traitement des greffiers extraordinaires engagés en remplacement (greffier e.r.). Rompant avec la pratique antérieure, le Service du personnel a sensiblement diminué le salaire des greffiers e.r. La nouvelle pratique salariale mise en place par le Service du personnel

engendre des difficultés pour le Tribunal cantonal dans le recrutement de greffiers extraordinaires, étant rappelé que ces derniers, pour être éligibles, doivent bénéficier de la formation professionnelle voulue (art. 50 al. 2 LOJ) soit, au minimum, une licence en droit.

II. Activités judiciaires du Tribunal cantonal

Il ressort des statistiques présentées ci-dessous que, globalement, le nombre des nouvelles affaires introduites au Tribunal cantonal a légèrement augmenté par rapport aux deux années précédentes. La tendance à la baisse enregistrée depuis 2001 s'inverse. Le volume des affaires 2006 retrouve le niveau de 2003. Si le nombre des affaires de la Cour des poursuites et de la Chambre d'accusation a baissé, une augmentation significative des nouvelles affaires a été enregistrée à la Cour civile.

Le nombre total des affaires liquidées par les diverses Cours et Chambres du Tribunal cantonal (536) se tient dans la moyenne des deux années précédentes.

III. Activités extrajudiciaires du Tribunal cantonal

1. Comme chaque année, le Tribunal cantonal a organisé deux sessions de cours à l'intention des avocats et notaires stagiaires du canton. Ces cours ont été suivis par une vingtaine de stagiaires. En outre, 10 stagiaires ont effectué un stage au Tribunal cantonal durant l'année 2006.
2. Le Tribunal cantonal a adressé un rapport d'évaluation exhaustif au Ministre de l'Environnement et de l'Équipement et à celui de la Justice et des Finances relatif aux besoins futurs en locaux pour les autorités judiciaires. Un groupe de travail comprenant des représentants du Tribunal cantonal, du Tribunal de première instance, du Ministère public et de l'Office des juges d'instruction a été mis sur pied à cette fin. Il a été constaté que les locaux disponibles au Château de Porrentruy étaient saturés et qu'ils ne suffiraient manifestement plus à l'avenir au vu de l'évolution de la législation fédérale, qui conduira inmanquablement à la création de nouveaux postes. La solution préconisée réside dans le déplacement, à moyen terme, du Ministère public et de l'Office des juges d'instruction (qui ne formeront, à l'entrée en vigueur du Code de procédure pénale suisse, qu'une seule unité). Les locaux du Pavillon de la

Princesse Christine pourraient ainsi être mis à la disposition du Tribunal cantonal et du Tribunal de première instance.

3. Pour être à même de relever les défis du nouveau droit des sanctions prévu par la révision de la partie générale du Code pénal, entrée en vigueur le 1^{er} janvier 2007, les magistrats et greffiers du Tribunal cantonal et des autres instances judiciaires ont participé au Séminaire de formation continue organisé les 4 octobre et 2 novembre 2006 à Tramelan par le Groupe de travail interjurassien. Ce groupe de travail était composé de juges et greffiers du canton du Jura et du Jura bernois auxquels sont venus s'adjoindre des collègues du canton de Neuchâtel. Ce groupe a fourni un immense travail théorique et pratique sous forme de fiches commentant la nouvelle partie générale du Code pénal. Il y a lieu ici d'en remercier les auteurs et de saluer leur engagement au service des autorités judiciaires des cantons concernés. Lors du séminaire de Tramelan, les nombreux participants ont eu l'occasion d'entendre les interventions de professeurs d'universités, de magistrats et de greffiers, sur des thèmes en relation avec la nouvelle partie générale du Code pénal. Les exposés de ces intervenants sont publiés dans la Revue jurassienne de jurisprudence 3/2006, p. 187 et suivantes.

Les secrétaires des tribunaux ont également été associés à l'entrée en vigueur du nouveau droit des sanctions. Un séminaire spécial, orienté sur la pratique, a été organisé à leur intention par le groupe de travail le 27 novembre 2006 à Tramelan.

4. Le Tribunal cantonal s'est préoccupé de la gestion informatique des affaires des tribunaux. L'étude d'un nouveau programme informatique a été lancée en 2005. Un groupe de travail réunissant des représentants des autorités judiciaires concernées et du Service de l'informatique a été créé. Le travail s'est poursuivi en 2006, mais l'avancement du projet a été ralenti pour des raisons techniques. Face à cette situation, le Tribunal cantonal et les autres instances concernées sont intervenus auprès du Gouvernement afin qu'un programme mis sur pied par une société spécialisée et déjà en vigueur dans d'autres cantons soit acheté. Contrairement à ce qui était souhaité, ce nouveau programme n'a pas pu être installé au 1^{er} janvier 2007, date de l'entrée en vigueur de la modification du Code pénal engendrant de multiples nouvelles tâches administratives.
5. Le Tribunal cantonal a mis sur pied un groupe de travail chargé de revoir complètement les pages du site Internet consacrées à la Justice jurassienne. Les nouvelles pages Internet présentent désormais de manière approfondie toutes les diverses instances judiciaires, leur fonctionnement et leurs compétences et donnent diverses informations pratiques au justiciable. On

trouve également sur ces pages Internet des informations concernant les avocats, les notaires et le service de renseignements juridiques.

6. Dans le cadre des travaux législatifs menés par le canton, le Tribunal cantonal a été invité à prendre position sur les projets suivants :
 - révision du Code de procédure pénale au sujet des compétences des juges d'instruction en matière de renvoi ;
 - révision du décret concernant les indemnités journalières et de déplacement dans l'administration de la justice et des tribunaux ;
 - loi portant application de la loi fédérale sur le partenariat enregistré entre personnes du même sexe ;
 - modification de l'ordonnance fixant le tarif des honoraires d'avocat sur la question de la rémunération des avocats commis d'office ou appelés à assumer un mandat dans le cadre de l'assistance judiciaire gratuite (adaptation de l'ordonnance à la nouvelle jurisprudence du Tribunal fédéral) ;
 - révision partielle du Code de procédure administrative, du Code de procédure civile et du Code de procédure pénale (adaptation de ces codes à la loi fédérale sur le Tribunal fédéral du 17 juin 2005) ;
 - modification de la loi concernant la profession d'avocat (adaptation à la révision de la loi fédérale sur la libre circulation des avocats concernant les conditions de formation et d'obtention du brevet d'avocat dans le cadre du processus de Bologne) ;
 - révision de la loi cantonale sur le Tribunal des mineurs.
7. Le Tribunal cantonal a participé à la rencontre des "Trois pouvoirs" avec le Bureau du Parlement et le Gouvernement le 23 août 2006. Cette rencontre, organisée par le Parlement, a eu pour thème le droit intercantonal et ses incidences sur le droit cantonal. Me Bernard Ziegler a fait un exposé à ce sujet.
8. Comme à l'accoutumée, le Tribunal cantonal a participé à diverses enquêtes organisées au plan suisse, répondu à des questionnaires et fourni les renseignements qui lui étaient demandés.

III. Indépendance de la justice et séparation des pouvoirs

Le Plenum du Tribunal cantonal s'est adressé au Bureau du Parlement en date du 28 août 2006, à la suite de la mise en liberté de Charles Varé par l'administration (voir à ce sujet le rapport du président de la Cour criminelle ci-après). Par ce courrier, le Plenum du Tribunal cantonal invitait le Bureau du Parlement à

intervenir, dans le cadre de la haute surveillance exercée par le Parlement, pour déterminer les responsabilités dans la violation du principe de séparation des pouvoirs et d'indépendance de la justice qui paraissait avoir été commise par une autorité administrative et pour prendre les mesures adéquates, afin d'éviter qu'un tel dysfonctionnement ne se reproduise à l'avenir. Le 28 novembre 2006, après avoir requis la prise de position du Gouvernement, le Bureau du Parlement a fait savoir au Tribunal cantonal qu'il estimait qu'il n'y avait pas matière à ouvrir une enquête. Lors de sa séance du 21 décembre 2006, le Plénum du Tribunal cantonal a pris acte de cette réponse. Tout en ne partageant pas l'appréciation du Bureau du Parlement, il a indiqué à celui-ci qu'il n'entendait pas revenir sur cette affaire.

Avril 2007

**Le président du Tribunal
cantonal pour 2006**

Pierre Broglin

1. Nombre d'affaires introduites

	Cour civile	Cour pénale	Ch. administrative	Ch. des assurances	Cour constitutionnelle	Cour des poursuites	Ch. d'accusation	Cour criminelle	Cour de cassation	Total
en 2002	153	46	114	214	6	29	23	2	1	588
en 2003	118	51	134	138	2	51	51	1	2	548
en 2004	121	32	135	139	2	39	57	1	1	527
en 2005	98	46	122	170	6	25	54	--	2	523
en 2006	140	31	135	179	5	18	37	1	2	548

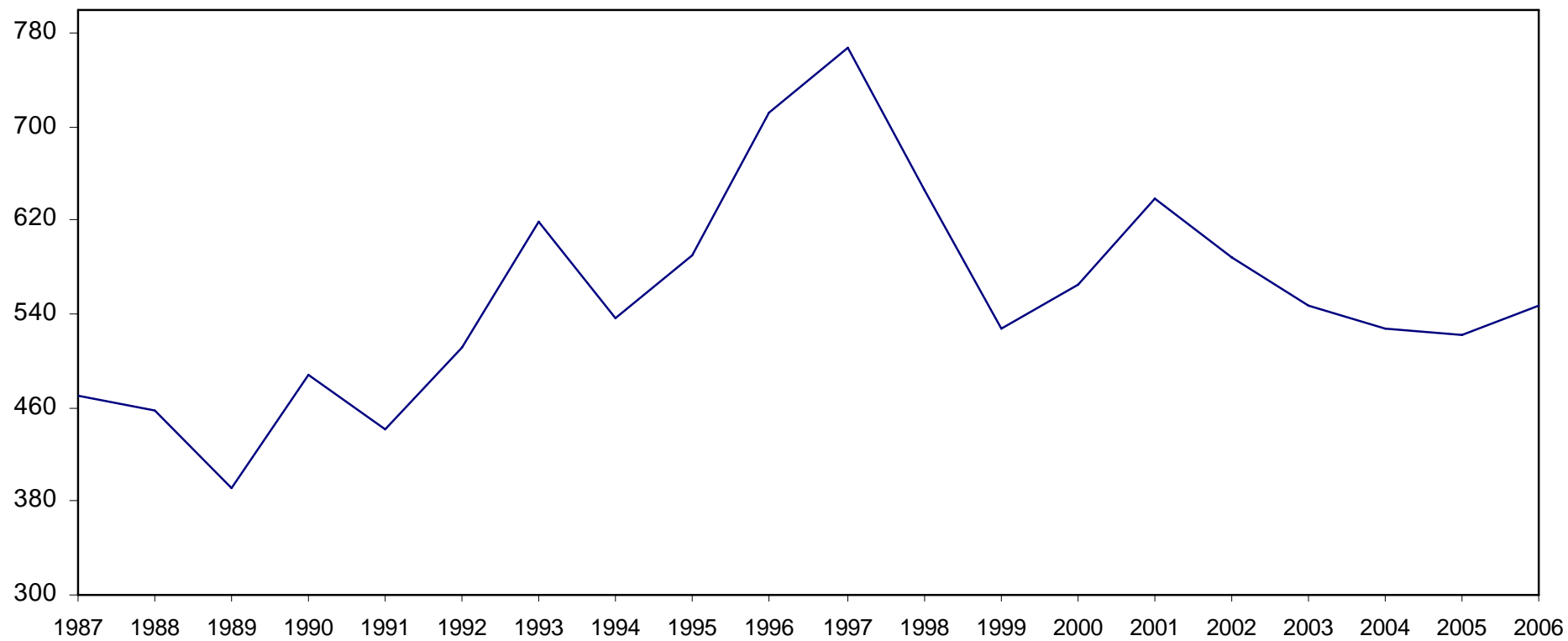
2. Nombre d'affaires liquidées

	Cour civile	Cour pénale	Ch. administrative	Ch. des assurances	Cour constitutionnelle	Cour des poursuites	Ch. d'accusation	Cour criminelle	Cour de cassation	Total
en 2002	140	51	128	214	5	27	30	2	--	597
en 2003	117	47	126	168	3	55	47	--	2	565
en 2004	118	44	136	167	3	35	51	--	1	555
en 2005	97	37	130	161	4	29	58	1	1	518
en 2006	131	35	131	174	7	15	40	1	2	536

3. Nombre d'affaires pendantes à la fin de l'année

	Cour civile	Cour pénale	Ch. administrative	Ch. des assurances	Cour constitutionnelle	Cour des poursuites	Ch. d'accusation	Cour criminelle	Cour de cassation	Total
en 2002	43	11	42	170	2	2	5	--	1	276
en 2003	47	15	50	139	1	1	9	1	1	264
en 2004	50	3	49	111	0	5	15	2	1	236
en 2005	51	12	41	120	2	1	11	1	2	241
en 2006	60	8	45	125	0	4	8	1	2	253

Evolution des affaires introduites au Tribunal cantonal de 1987 à 2006



A. Cour constitutionnelle

Durant l'exercice écoulé, la Cour constitutionnelle a liquidé sept affaires (deux introduites en 2005 et cinq en 2006).

En matière de contrôle de constitutionnalité, deux arrêts ont été rendus. Le premier, en date du 30 janvier 2006, a rejeté une requête introduite par le groupe parlementaire CS-POP se rapportant à la validité de diverses dispositions de l'ordonnance et du règlement sur les établissements de détention. Le second arrêt, du 28 mars 2006, a déclaré irrecevable une requête déposée par deux enseignantes de la HEP-BEJUNE, qui demandaient à la Cour constitutionnelle de contrôler la validité d'un article d'une directive adoptée par le Comité stratégique de la HEP-BEJUNE portant atteinte à leurs droits acquis. Par ailleurs, deux requêtes, l'une émanant du Groupe parlementaire CS-POP et l'autre d'une assurée, relatives à la validité de l'ordonnance concernant les allocations familiales aux personnes sans activité lucrative, sont devenues sans objet, dès lors que le Gouvernement a abrogé l'ordonnance litigieuse postérieurement au dépôt de ces requêtes.

En matière de droits politiques, trois arrêts ont été rendus. Par deux arrêts, l'un du 7 octobre 2006 et l'autre du 8 octobre 2006, la Cour constitutionnelle a rejeté les recours formés par l'ISPJ, respectivement Jacques Bregnard, contre l'exclusion de ce dernier de la liste no 7 relative à l'élection du Gouvernement. Le recours au Tribunal fédéral contre ce dernier arrêt déposé par Jacques Bregnard a été déclaré irrecevable par notre Haute Cour. En outre, par arrêt du 30 novembre 2006, la Cour constitutionnelle a rejeté, dans la mesure où il était recevable, un recours de Jacques Bregnard se rapportant à des mesures provisionnelles.

**Le président de la
Cour constitutionnelle**

Pierre Broglin

B. Cour civile

Au cours de l'exercice 2006, les affaires introduites devant la Cour civile ont augmenté de façon sensible. C'est ainsi que l'on a enregistré 23 affaires d'instruction au lieu de 14 l'année précédente, 32 appels au lieu de 27 et 30 affaires de justice et divers au lieu de 14 ainsi que 49 demandes de conciliation au lieu de 36, soit au total 140 affaires introduites en 2006 au lieu de 98 l'année précédente.

La Cour civile a pu liquider 131 affaires au lieu de 97 l'année précédente, ce qui a permis de reporter à 2007 un nombre d'affaires à peu près équivalent à l'exercice précédent.

**Le président de la
Cour civile**

Gérard Piquerez

Cour civile

	<i>Affaires pendantes au 01.01.2006</i>	<i>Affaires introduites en 2006</i>	<i>Total</i>	<i>Liquidées par jugement</i>	<i>Liquidées d'une autre manière</i>	<i>Total</i>	<i>Reportées en 2007</i>	<i>Recours au TF</i>
<i>Instructions</i>	23 (19)	23 (14)	46 (33)	6 (3)	12 (7)	18 (10)	28 (23)	1 (2)
<i>Appels</i>	5 (4)	32 (27)	37 (31)	21 (22)	11 (4)	32 (26)	5 (5)	2 (3)
<i>Pourvois en nullité</i>	1 (4)	6 (7)	7 (11)	1 (8)	3 (2)	4 (10)	3 (1)	0 (0)
<i>Affaires de justice et divers</i>	2 (2)	30 (14)	32 (16)	19 (9)	9 (5)	28 (14)	4 (2)	0 (1)
<i>Conciliations</i>	20 (21)	49 (36)	69 (57)	conciliations abouties : 8 (3)	41 (34)	49 (37)	20 (20)	0 (0)
Total	51 (50)	140 (98)	191 (148)	55 (45)	76 (52)	131 (97)	60 (51)	3 (6)

Entre parenthèses, les chiffres correspondants pour 2005.

Sur les 3 recours au TF, 1 a été rejeté, 1 déclaré irrecevable et 1 est encore en cours.

C. Chambre administrative

Le nombre des affaires introduites lors de l'exercice écoulé (135) et celui des affaires liquidées (131) sont quelque peu supérieurs à la moyenne des cinq dernières années. Le nombre d'affaires relatives à des privations de liberté à des fins d'assistance reste élevé (33 affaires, parmi les 46 nouvelles affaires en matière tutélaire). Le contentieux dans la fonction publique (18 nouvelles affaires) est également plus important que les années précédentes.

**Le président de la
Chambre administrative**

Pierre Broglin

Chambre administrative

	<i>Affaires pendantes au 01.01.2006</i>	<i>Affaires introduites en 2006</i>	<i>Total</i>	<i>Liquidées</i>			<i>Total des affaires liquidées</i>	<i>Affaires reportées en 2007</i>
				<i>admises</i>	<i>rejetées</i>	<i>autres</i>		
<i>Actions</i>	6 (4)	4 (10)	10 (14)	1 (--)	-- (1)	1 (7)	2 (8)	8 (6)
<i>Administratif général</i>	4 (7)	17 (13)	21 (20)	4 (4)	6 (6)	6 (6)	16 (16)	5 (4)
<i>Aménagement du territoire</i>	7 (6)	2 (5)	9 (11)	3 (2)	-- (1)	2 (1)	5 (4)	4 (7)
<i>Divers</i>	2 (--)	18 (18)	20 (18)	8 (6)	5 (5)	5 (5)	18 (16)	2 (2)
<i>Etrangers</i>	2 (--)	5 (3)	7 (3)	2 (--)	3 (1)	-- (--)	5 (1)	2 (2)
<i>Fiscal</i>	4 (7)	10 (7)	14 (14)	2 (2)	2 (6)	3 (2)	7 (10)	7 (4)
<i>Fonction publique</i>	5 (5)	18 (4)	23 (9)	5 (4)	3 (--)	1 (--)	9 (4)	14 (5)
<i>Frais et dépens</i>	-- (--)	1 (--)	1 (--)	1 (--)	-- (--)	-- (--)	1 (--)	-- (--)
<i>Juge administratif</i>	4 (6)	5 (7)	9 (13)	1 (2)	5 (5)	3 (2)	9 (9)	-- (4)
<i>Marchés publics</i>	3 (10)	9 (6)	12 (16)	3 (4)	1 (6)	8 (3)	12 (13)	-- (3)
<i>Tutelles</i>	4 (4)	46 (49)	50 (53)	3 (5)	11 (9)	33 (35)	47 (49)	3 (4)
Total	41 (49)	135 (122)	176 (171)	33 (29)	36 (40)	62 (61)	131 (130)	45 (41)

Sur les 4 affaires portées au TF, 1 a été rejetée, 1 a été retirée, 1 a été déclarée irrecevable et 1 est encore en cours.
Entre parenthèses, les chiffres correspondants pour 2005.

D. Chambre des assurances

En 2006, la Chambre des assurances a enregistré 179 affaires, soit 9 de plus qu'en 2005 (+ 5 %) et 40 de plus qu'en 2004 (+ 28 %). Ce nombre d'affaires tend à se rapprocher du nombre d'affaires introduites avant l'entrée en vigueur de la LPGA. Les procédures relatives à l'assurance-invalidité, qui avaient plus que doublé en 2005, sont restées à ce même niveau élevé en 2006. Une réduction des affaires de chômage est constatée (- 62 %). Par contre, les procédures d'assurances-maladie et accidents sont en hausse (+ 280 % en assurance-maladie). Les affaires d'assurance militaire, qui avaient presque disparu, réapparaissent probablement du fait que la gestion de ces procédures a été confiée à la CNA.

Au 31 décembre 2006, 125 affaires ont été reportées (+ 5), ce qui tend à démontrer que la Chambre des assurances peut traiter un certain nombre de procédures et qu'au-delà des retards risquent de s'accumuler.

L'impact de la modification de la LAI (mesures de simplification des procédures) n'est pas encore mesurable. Ce sont 21 affaires tombant sous le coup de cette modification qui ont été introduites depuis le 1^{er} juillet 2006. Dans 12 cas une avance de frais a été versée et dans les 9 cas restant une demande d'assistance judiciaire gratuite a été présentée. Si ces chiffres se confirment sur le long terme, il faudra compter avec une demande d'assistance judiciaire dans 40 % des affaires AI, ce qui est beaucoup plus qu'auparavant.

**Le président de la
Chambre des assurances**

Pierre Boinay

Affaires portées au Tribunal fédéral des assurances

<i>Année</i>	<i>Affaires portées au TFA</i>	<i>En cours</i>	<i>Recours rejeté</i>	<i>Recours admis</i>	<i>Recours admis partiellement</i>
2003	16	--	13	1	2
2004	11	--	8	3	--
2005	20	5	9	5	1
2006	21	15	1	5	--

Chambre des assurances

	<i>Affaires pendantes au 01.01.06</i>	<i>Affaires introduites en 2006</i>	<i>Total</i>	<i>Demandes adjugées, totalement ou partiellement</i>	<i>Demandes rejetées</i>	<i>Retraits sans objet, transactions, etc.</i>	<i>Total des affaires liquidées</i>	<i>Affaires non encore liquidées à fin 2006</i>
<i>AVS</i>	23 (24)	9 (10)	32 (34)	1 (1)	8 (5)	-- (5)	9 (11)	23 (23)
<i>AI</i>	35 (27)	87 (85)	122 (112)	35 (35)	32 (30)	11 (12)	78 (77)	44 (35)
<i>AFA</i>	-- (--)	-- (--)	-- (--)	-- (--)	-- (--)	-- (--)	-- (--)	-- (--)
<i>APG</i>	-- (--)	-- (--)	-- (--)	-- (--)	-- (--)	-- (--)	-- (--)	-- (--)
<i>AF</i>	8 (6)	14 (13)	22 (19)	6 (4)	4 (4)	8 (3)	18 (11)	4 (8)
<i>AMAL</i>	9 (11)	17 (6)	26 (17)	7 (4)	3 (4)	9 (--)	19 (8)	7 (9)
<i>PC à l'AVS/AI</i>	7 (1)	6 (9)	13 (10)	5 (--)	4 (--)	1 (3)	10 (3)	3 (7)
<i>LAA</i>	24 (25)	29 (23)	53 (48)	4 (9)	17 (12)	5 (3)	26 (24)	27 (24)
<i>AM</i>	-- (--)	4 (--)	4 (--)	1 (--)	1 (--)	-- (--)	2 (--)	2 (--)
<i>Acb</i>	12 (13)	10 (16)	22 (29)	3 (4)	5 (7)	3 (6)	11 (17)	11 (12)
<i>LPP</i>	2 (4)	3 (8)	5 (12)	1 (2)	-- (1)	-- (7)	1 (10)	4 (2)
Total	120 (111)	179 (170)	299 (281)	63 (59)	74 (63)	37 (39)	174 (161)	125 (120)

Sur les 21 affaires portées au TFA, 5 recours ont été admis, 1 rejeté et 15 affaires sont encore en cours.
Entre parenthèses, les chiffres correspondants pour 2005.

E. Tribunaux arbitraux en matière d'assurances

1. Tribunal arbitral en matière d'assurance-maladie

Trois affaires ont été enregistrées au cours de l'exercice écoulé. Une a été liquidée, alors que les deux autres ont été suspendues jusqu'à droit connu dans une autre procédure.

2. Tribunal arbitral en matière d'assurance-accidents

Aucune affaire n'a été enregistrée au cours de l'exercice écoulé.

**Le président
des Tribunaux arbitraux
en matière d'assurances**

Gérard Piquerez

F. Cour des poursuites et faillites

Pour l'exercice 2006, le juge civil du Tribunal de première instance et le président de la Cour des poursuites et faillites se sont partagé l'inspection des Offices des poursuites et des faillites. Ils ont constaté qu'ils étaient bien gérés et que les dossiers étaient traités avec compétence.

Une surcharge de travail a été constatée à l'Office du district de Delémont, ce qui a parfois provoqué des retards. En effet, depuis 1996, l'effectif de cet office est fixé à 8.4 postes. Or, par rapport à 2005, l'Office a enregistré en 2006 une augmentation des poursuites (+ 442), des saisies (+ 484) et des faillites (+ 6). En outre, de nombreuses mutations sont intervenues au sein du personnel. Enfin, les changements de logiciels, remplacés par une nouvelle version, et surtout les inondations d'avril 2006, ont perturbé le bon fonctionnement de l'Office et entraîné une perte de temps importante.

Des solutions sont à l'étude avec le Ministre du Département des Finances, de la Justice et de la Police afin de résorber cette surcharge de travail, ce qui permettra notamment d'éviter que la responsabilité de l'Etat ne soit engagée.

Selon l'article 13 LP, chaque canton désigne une autorité de surveillance, qui peut comporter un double degré, soit une autorité inférieure et une autorité supérieure de surveillance. Le droit cantonal définit alors leurs compétences respectives. Dans le canton du Jura, cette question n'est pas réglée de manière très claire, la loi ne précisant pas comment chaque autorité doit intervenir. La surveillance est confiée à l'autorité de surveillance du Tribunal de première instance, à l'autorité de surveillance du Tribunal cantonal ainsi qu'au Service de l'inspection (art. 14 LiLP). Ce sont le Service de l'inspection et l'Autorité cantonale de surveillance qui sont chargés de l'inspection des Offices des poursuites et des faillites (art. 16 LiLP). De tout temps, l'autorité cantonale a délégué cette tâche au juge civil. Il conviendra d'examiner s'il se justifie de maintenir cette pratique. De plus, les offices sont soumis au contrôle financier et administratif du Contrôle des finances (art. 70 ss de la loi sur les finances cantonales).

A la demande des intéressés, la Cour des poursuites et faillites s'est mise en contact avec les diverses autorités en cause afin de régler la question des compétences. Une solution interviendra dans le courant 2007.

Il y a lieu de relever les chiffres suivants :

	2004	2005	2006
Commandements de payer	27465	27617	27129
Ouvertures de faillites	76	89	86
Liquidations de faillites	76	92	77
Saisies exécutoires	19216	18411	18423
Réalisations	4501	5159	5520

Les pertes résultant des procédures de faillite se sont élevées à Fr 12'800'227.35.

**Le président de la Cour des
poursuites et faillites**

Pierre Theurillat

G. Chambre d'accusation

Le nombre des affaires introduites devant la Chambre d'accusation a diminué en 2006 de 18 unités, passant de 58 à 40. En revanche, le nombre de décisions se rapportant à des demandes de mise en liberté provisoire est resté identique (selon les juges d'instruction, 31 personnes ont été placées en détention préventive). Cette baisse du nombre des affaires apparaît conjoncturelle.

Le 15 mai 2006, le Gouvernement a rendu une ordonnance portant modification provisoire du Code de procédure pénale. Le Parlement a accepté la modification définitive en date du 22 novembre 2006. Désormais, le procureur général est seul compétent pour statuer sur la suite à donner à une affaire pénale après instruction. Si les classements au stade de l'ouverture de l'action publique (art. 97 Cpp) ou en opportunité à la fin de l'instruction (art. 217 Cpp) sont soumis d'office à la Chambre d'accusation pour approbation, le procureur général est actuellement seul compétent pour prononcer un non-lieu à la fin de l'instruction (art. 224 Cpp), l'accord du juge d'instruction n'étant plus requis (art. 218 ss aCpp).

**Le président de la
Chambre d'accusation**

Pierre Theurillat

Chambre d'accusation

Nature des affaires	Affaires pendantes au début 2006	Affaires introduites en 2006	Total	Liquidées par jugement	Liquidées d'une autre manière	Total	Affaires reportées en 2007
Renvois	0 (0)	0 (2)	0 (2)	0 (2)	0 (0)	0 (2)	0 (0)
Recours	9 (14)	13 (27)	22 (41)	14 (29)	3 (2)	17 (31)	5 (10)
Prises à partie	0 (0)	2 (2)	2 (2)	1 (1)	0 (1)	1 (2)	1 (0)
Mises en liberté	1 (0)	13 (15)	14 (15)	12 (13)	2 (1)	14 (14)	0 (1)
Divers	1 (1)	9 (8)	10 (9)	8 (9)	0 (0)	8 (9)	2 (0)
Total	11 (15)	37 (54)	48 (69)	35 (54)	5 (4)	40 (58)	8 (11)

Recours au TF : 2 (déclarés irrecevables par le TF)

Remarques :

la Chambre d'accusation a encore :

- examiné mensuellement les classements du Procureur général et les rapports sur les détenus ;
- traité 13 surveillances téléphoniques.

H. Cour pénale

En 2006, la Cour pénale a été saisie de 31 nouvelles affaires. Cela représente 15 affaires de moins qu'en 2005 ; ce chiffre est toutefois similaire au nombre d'affaires introduites en 2004 (32). 12 affaires étaient pendantes en début d'exercice, alors que seules 3 affaires étaient encore pendantes au début de l'exercice précédent en 2005. Au total, 35 affaires ont été liquidées en 2006 (37 en 2005) et 8 ont été reportées en 2007. Cinq affaires ont fait l'objet d'un recours au Tribunal fédéral (4 en 2005).

**Le président de la
Cour pénale**

Daniel Logos

Cour pénale

<i>Nature des affaires</i>	<i>Affaires pendantes au début 2006</i>	<i>Affaires introduites en 2006</i>	<i>Total</i>	<i>Liquidées par jugement</i>	<i>Liquidées par renvoi ou d'une autre manière</i>	<i>Total</i>	<i>Affaires reportées en 2007</i>	<i>Recours au TF</i>
<i>Appels</i>	10 (3)	23 (34)	33 (37)	19 (22)	7 (5)	26 (27)	7 (10)	5 (4)
<i>Pourvois</i>	1 (0)	3 (2)	4 (2)	3 (1)	0 (0)	3 (1)	1 (1)	0 (0)
<i>Mineurs</i>	1 (0)	0 (6)	1 (6)	0 (5)	1 (0)	1 (5)	0 (1)	0 (0)
<i>Divers</i>	0 (0)	5 (4)	5 (4)	4 (2)	1 (2)	5 (4)	0 (0)	0 (0)
Total	12 (3)	31 (46)	43 (49)	26 (30)	9 (7)	35 (37)	8 (12)	5 (4)

*entre parenthèses, les chiffres correspondants pour 2005.

I. Cour criminelle

Au cours de l'année 2006, la Cour criminelle n'a été saisie que d'une seule affaire, qu'elle avait déjà jugée en 2003 en ordonnant le renvoi de l'affaire à l'instruction, aux fins de complément d'enquête.

Cette procédure, qui a fait l'objet de nombreux articles et communiqués dans la presse (il s'agit de l'affaire Varé) a été jugée en cours d'exercice. Le prévenu a formé à l'encontre de l'arrêt de la Cour criminelle un recours de droit public, qui a été rejeté en totalité et un pourvoi en nullité, qui a été rejeté pour l'essentiel et admis sur un point secondaire, ce qui a justifié le renvoi de la cause à la Cour criminelle pour nouvelle décision sur ce point et sur la mesure de la peine. Suite à cet arrêt du Tribunal fédéral, le Service de l'inspection et de l'exécution des peines a décidé la libération provisoire du condamné, alors même qu'il se trouvait en détention préventive sur ordre de la Cour criminelle, décision qui n'a pas été remise en cause par les deux arrêts rendus par le Tribunal fédéral, cette autorité ayant rejeté le recours de droit public dans sa totalité et le pourvoi en nullité sur tous les points attaqués par le condamné, à l'exception d'un seul. En outre, l'effet suspensif n'avait pas été accordé par le Tribunal fédéral. Cette décision de mise en liberté, incompréhensible, prise par une autorité manifestement incompétente, a provoqué à juste titre un grand émoi dans la population, celle-ci ne comprenant absolument pas les raisons qui justifiaient la mise en liberté du condamné. La Cour criminelle a constaté la nullité de la décision de ce service et a ordonné l'arrestation immédiate du prévenu et sa réincarcération.

**Le président de la
Cour criminelle**

Gérard Piquerez

J. Cour de cassation

La Cour de cassation a enregistré deux nouvelles affaires durant l'année. Les deux affaires introduites en 2005 et confiées à une Cour de cassation extraordinaire ont été liquidées.

**Le président de la
Cour de cassation**

Pierre Boinay

K. Commission des examens d'avocat

Au cours de la session de printemps, 3 candidats se sont présentés à l'examen. Un échec a été enregistré.

Lors de la session d'automne, 6 candidats se sont présentés, 3 ont échoué à l'examen écrit et 3 ont obtenu le brevet d'avocat à l'issue des examens oraux.

En 2006, une vingtaine de stagiaires étaient inscrits au tableau et ont suivi des cours organisés par le Tribunal cantonal dans les disciplines du droit jurassien.

**Le président de la
Commission des examens
d'avocat**

Gérard Piquerez

L. Commission des examens de notaire

Session de printemps 2006

Aucune inscription pour cette session.

Session d'automne 2006

Aucune inscription pour cette session.

**Le président de la
Commission des examens
de notaire**

Hubert Comment

M. Commissions de conciliation

Les présidents des Commissions de conciliation ne signalent rien de particulier à l'appui de leurs rapports d'activité.

Au cours de l'exercice 2006, les Commissions de conciliation ont traité les affaires suivantes :

- *Delémont*

Durant l'exercice 2006, la Commission de conciliation en matière de bail a traité 63 dossiers, ce qui correspond à une augmentation approximative de 10 % par rapport au volume d'activité de l'année précédente. Par le jeu des requêtes collectives, ce nombre concerne 33 rapports de bail.

La commission a siégé à 52 reprises, traitant 50 dossiers en séances de conciliation. Sur ces 50 affaires traitées en séances, 32 ont abouti à une conciliation, 9 à un échec, 6 à une décision et 3 à un retrait.

Comme l'année précédente, les affaires les plus fréquentes portaient sur des contestations relatives à la résiliation du bail, suivies de celles concernant les décomptes de frais accessoires.

M. Benoît Bréchet a pris ses fonctions au poste de vice-président au début de l'année 2006.

- *Franches-Montagnes*

Durant l'année 2006, la commission a enregistré 27 affaires qui ont abouti à 18 conciliations et 9 échecs. Trois affaires représentant six cas sont reportées à 2007.

En 2006, M. Jean-Marc Baume a accédé à la fonction de président de la Commission de conciliation du district des Franches-Montagnes.

- *Porrentruy*

Durant l'année écoulée, 52 affaires ont été soumises à la Commission de conciliation dont 3 étaient pendantes au 1^{er} janvier 2006. La commission en a traité 46 qui ont été liquidées comme suit :

- 18 par une conciliation, soit 39.1 % (1 augmentation de loyer, 5 frais accessoires, 2 autres motifs, 9 résiliations de contrat et 1 consignation de loyer) ;
- 12 ont abouti à un échec, soit 26.1 % (8 frais accessoires et 4 autres motifs) ;

- 8 par une décision de la commission, soit 17.4 % (5 résiliations de contrat et 3 consignations du loyer) ;
- 8 par des divers, soit 17.4 % (4 refus d'entrée en matière et 4 autres motifs).

Six demandes restent pendantes au 1^{er} janvier 2007. La commission a siégé à 37 reprises en 2006.

**Le président de la
Cour civile**

Gérard Piquerez

RAPPORT DU TRIBUNAL DE PREMIERE INSTANCE

pour l'année 2006

Le présent rapport est établi conformément aux articles 64 al. 1 de la Loi sur l'organisation judiciaire (LOJ) et 25 du Règlement du Tribunal de première instance (RTPI).

I. Remarques préliminaires

L'année 2006 – la sixième déjà depuis la réforme judiciaire - s'est déroulée de manière ordinaire, avec toutefois un effort particulier de formation pour l'ensemble des membres du TPI. En effet, dès 2007, la mise en vigueur de la révision de la partie générale du Code pénal va engendrer une augmentation sensible du travail judiciaire et administratif au sein du TPI comme d'ailleurs aussi dans d'autres unités judiciaires et administratives.

II. Personnel

a) Juges

Le Tribunal de première instance compte cinq postes de magistrats (art. 30 LOJ). Durant l'année 2006, ces postes ont été occupés par Pierre Lachat, président, Philippe Guélat, vice-président, Carmen Bossart Steulet, Corinne Suter et Damien Rérat.

La répartition des matières entre les juges n'a pas subi de modification notable en 2006.

Conformément à l'article 41 LOJ, les cinq juges du TPI ont été désignés pour assurer, avec les juges d'instruction, la permanence de l'instruction pénale durant les week-ends et jours fériés.

A deux reprises, le président du TPI a désigné une greffière en qualité de juge extraordinaire car le juge saisi de ces deux affaires s'est trouvé dans l'impossibilité de siéger pour motifs d'urgence (art. 35 LOJ et 11 RTPI).

b) Greffières

En 2006, les deux postes dont dispose le TPI ont été occupés par Frédérique Comte, à plein temps, Madeleine Poli Fueg et Laurence Brenlla, toutes deux à mi-temps. Laurence Brenlla a bénéficié d'un congé maternité à partir du 9 août 2006 jusqu'à fin décembre 2006; elle a été remplacée, durant cette période, par Gladys Winkler.

c) Commis-greffiers

La dotation en personnel administratif du TPI s'élève à 10 postes. L'effectif actuel comprend 9,7 postes à temps complet et se répartit entre les 13 personnes suivantes :

- Christiane Bader-Fridez	50 %
- Stéphanie Cerf	50 %
- Muriel Charmillot Dec	80 %
- Maryline Courbat	100 %
- Christine Domont	50 %
(en congé maternité de juillet à novembre 2006, remplacée par Michaël Perera)	
- Martine Flückiger	60 %
- Michel Froidevaux	100 %
- Josette Macquat	90 %
- Chantal Meyer	50 %
- Odile Rémy	90 %
- Alain Steger	100 %
- Andrée Varrin	100 %
- Ruth Wermeille	50 %

Les absences résultant du congé maternité ont été supplées à notre entière satisfaction par un collaborateur externe au TPI.

La différence manquante de 0,3 poste s'explique par le fait que Josette Macquat travaille à 90 % au lieu de 100 % et que le TPI a renoncé à 0,2 poste dans le cadre des mesures d'économies préconisées par le Gouvernement (voir rapport TPI 2005).

L'effectif en personnel devra être augmenté en 2007 eu égard à l'entrée en vigueur de la nouvelle partie générale du Code pénal qui va engendrer des compétences et des procédures nouvelles à charge du TPI.

d) Apprenties et stagiaires

Lucie Quiquerez a terminé son apprentissage en été 2006.

Saranda Ramaj est actuellement en 3^{ème} année d'apprentissage et Lucile Grillon en 1^{ère} année d'apprentissage depuis le 1^{er} août 2006.

15 avocats-es-stagiaires, 1 juriste et 2 étudiantes en droit ont accompli des stages au TPI durant l'exercice 2006.

III. Activités

Le Collège des juges a tenu 7 séances en 2006, au cours desquelles les questions touchant au fonctionnement général de l'administration judiciaire de première instance ont notamment été traitées.

En outre, les juges ont tenu une séance hors les murs pour faire le bilan des 5 premières années du Tribunal de première instance et pour étudier différents axes d'amélioration du fonctionnement de cette institution judiciaire. Cet effort de réflexion se poursuivra en 2007.

Au cours de l'année 2006, les juges ont organisé des rencontres avec leurs collègues du Tribunal d'arrondissement de Moutier et du Tribunal de Grande Instance de Belfort. Ces rencontres ont permis des échanges d'expériences et la mise sur pied de collaborations professionnelles.

Dans le but de pouvoir aborder au 1^{er} janvier 2007 les nouveautés introduites par la mise en vigueur de la modification de la partie générale du Code pénal, trois journées de formation ont été organisées aussi bien pour le personnel que pour les magistrats judiciaires. Il est à souligner que ces journées de formation ont été préparées par un groupe de travail formé de personnes émanant des instances judiciaires jurassiennes, du Tribunal d'arrondissement de Moutier et de la Conférence judiciaire neuchâteloise. Ces journées ont été organisées dans un cadre BEJUNE au CIP à Tramelan et ont remporté un très vif succès.

Régulièrement, des classes d'étudiants viennent assister à des audiences. A entendre les échos, ces contacts avec la justice sont particulièrement appréciés.

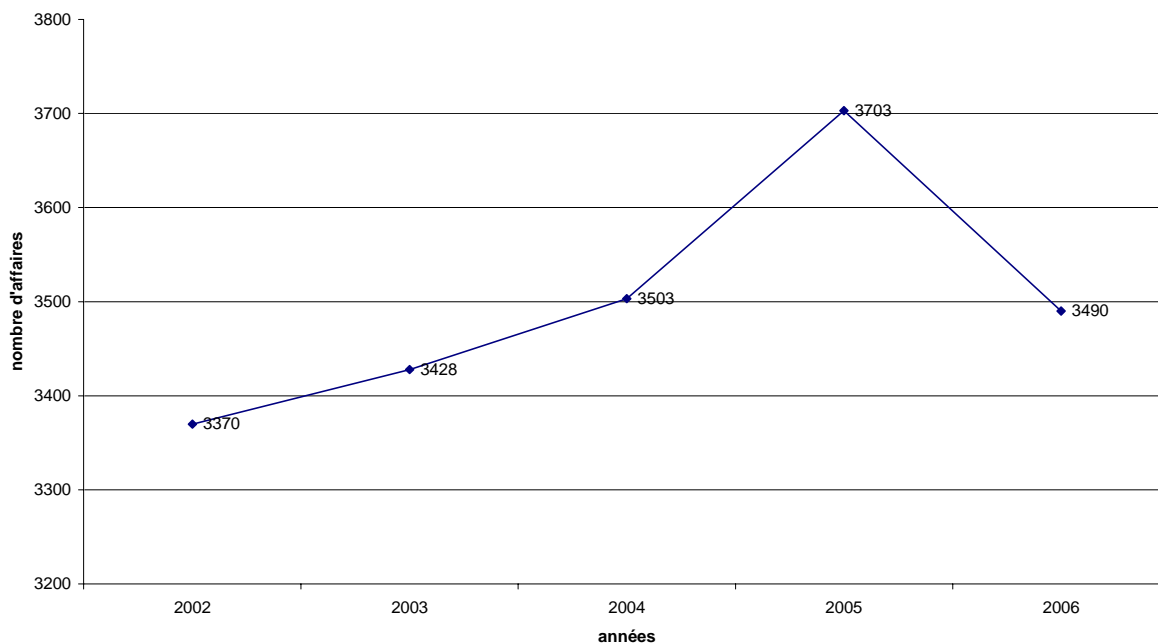
Le site internet de la justice jurassienne a été complètement revu. On y trouve notamment les formules de demande de l'assistance judiciaire gratuite et d'introduction de la procédure relevant du Conseil de Prud'hommes.

Le Collège a procédé à fin juin et à fin décembre 2006 à un contrôle du suivi des dossiers. Il en est ressorti que les affaires étaient traitées avec la diligence requise.

Au 31 décembre 2006, 61 affaires, tous domaines d'activités confondus, étaient pendantes depuis plus d'une année (56 en 2001; 76 en 2002; 47 en 2003; 58 en 2004; 72 en 2005).

En 2006, tous domaines d'activités confondus, 3490 nouvelles affaires (3703 en 2005) ont été introduites et 3450 affaires (3'725 en 2005) ont été liquidées en cours d'exercice.

Evolution des affaires introduites au Tribunal de première instance de 2002 à 2006



Le total des affaires pendantes au 31 décembre 2006 s'élève à 867 (847 au 31 décembre 2005).

On constate une légère diminution des affaires introduites en 2006 qui nous reporte à la charge de travail introduite en 2004 qui, à l'époque, était en augmentation par rapport à 2002 et 2003.

Conformément à l'article 12 de la Loi instituant le Conseil de prud'hommes, les greffiers-ères du Conseil de prud'hommes donnent des renseignements gratuits sur toute question relevant de la compétence de cette juridiction. C'est ainsi qu'en plus des affaires ressortant de la statistique, 118 personnes (103 en 2005) ont été reçues au greffe du CPH à la suite d'une demande de renseignements ou en vue de déposer une requête et il a été donné suite à 842 demandes téléphoniques (691 en 2005).

En application du droit matrimonial, 46 rapports d'audition de mineurs ont été élaborés dans le cadre des procédures traitées en 2006 (52 en 2005). Pour ce faire, les juges civils du Tribunal de première instance ont bénéficié de l'appui du Service social du Tribunal des mineurs pour 27 rapports en 2006 (30 en 2005).

Pour plus de détails s'agissant des données chiffrées par secteur, le lecteur voudra bien se reporter aux divers tableaux de la statistique du TPI.

Affaires reçues par le TPI du 1^{er} janvier 2001 au 31 décembre 2006

	2001	2002	2003	2004	2005	2006
- Juge pénal	1458	1021	1034	1040	1062	1025
- Tribunal correctionnel	36	22	26	25	24	21
- Droit de la famille et tutelles	560	585	629	676	788	882
- Autres affaires civiles	400	343	328	327	296	234
- Droit des poursuites	1149	1127	1086	1141	1203	1023
- Conseil de Prud'hommes	110	95	103	74	99	73
- Tribunal des baux à loyers et à ferme	74	86	90	89	93	72
- Droit administratif	64	61	67	81	79	92
- Non contentieux administratif	<u>136</u>	<u>30</u>	<u>65</u>	<u>50</u>	<u>59</u>	<u>68</u>
- Total	<u>3987</u>	<u>3370</u>	<u>3428</u>	<u>3503</u>	<u>3703</u>	<u>3490</u>

Affaires pendantes depuis plus d'une année

	2001	2002	2003	2004	2005	2006
- Juge pénal	13	23	10	19	23	17
- Tribunal correctionnel	3	2	0	0	1	0
- Droit de la famille et tutelles	18	27	12	10	30	23
- Autres affaires civiles	12	11	15	14	11	10
- Droit des poursuites	5	7	5	11	2	5
- Conseil de Prud'hommes	4	4	1	4	4	6
- Tribunal des baux à loyers et à ferme	1	1	1	0	1	0
- Droit administratif	0	1	3	0	0	0
- Non contentieux administratif	<u>0</u>	<u>0</u>	<u>0</u>	<u>0</u>	<u>0</u>	<u>0</u>
- Total	<u>56</u>	<u>76</u>	<u>47</u>	<u>58</u>	<u>72</u>	<u>61</u>

Juge pénal

	2003	2004	2005	2006
Affaires pendantes entrées les années précédentes	294	268	273	259
Affaires entrées dès le 1 ^{er} janvier 2003/2004/2005/2006	1034	1040	1062	1025
Total	1328	1308	1335	1284
Affaires liquidées du 01.01.03/04/05/06 au 31.12.03/04/05/06	1059	1028	1069	1051
Affaires en cours au 31.12.2004/05/06		280	266	233
dont pendantes depuis plus d'une année		19	23	17
Ordonnances de condamnation	250	248	230	231
Jugements sur question préjudicielle ou incidente	223	204	223	202
Jugements définitifs	119	116	116	113
Jugements immédiats ou non-lieux par retour au MP	143	115	141	98
Modifications de jugement (art. 26 LiCP; conversions amendes, radiations au casier judiciaire, etc.)	301	258	285	308

Tribunal correctionnel

	2003	2004	2005	2006
Affaires pendantes entrées les années précédentes	10	11	6	10
Affaires entrées dès le 1 ^{er} janvier 2003/2004/2005/2006	26	25	24	21
Total	36	36	30	31
Affaires liquidées du 01.01.03/04/05/06 au 31.12.03/04/05/06	27	30	21	22
Affaires en cours au 31.12.2004/05/06		6	9	9
dont pendantes depuis plus d'une année		0	1	0
Jugements	8	16	12	12
Modifications de jugement (art. 26 LiCP; conversions amendes, radiations au casier judiciaire, etc.)	14	9	3	10

Juge civil

	2003	2004	2005	2006
Affaires pendantes entrées les années précédentes	472	370	542	484
Affaires entrées dès le 1 ^{er} janvier 2003/2004/2005/2006	2043	2144	2287	2139
Total	2515	2514	2829	2623
Affaires liquidées du 01.01.03/04/05/06 au 31.12.03/04/05/06	2139	1962	2332	2070
Affaires en cours au 31.12.2004/05/06		552	497	553
dont pendantes depuis plus d'une année		35	43	38
<i>Affaires introduites en cours d'exercice</i>				
Demandes d'assistance judiciaire :				
a) en droit de la famille et des tutelles	217	225	316	367
b) dans les autres domaines	6	10	9	6
Commissions rogatoires	115	95	89	71
Mainlevées	440	471	484	445
Poursuites et faillites	625	657	710	570
Décisions et mesures au sens de l'art. 2 LiCC:				
a) en droit de la famille et des tutelles	181	178	189	210
b) dans les autres domaines	46	69	48	69
Mesures provisoires et préliminaires				
a) en droit de la famille et des tutelles	35	29	41	34
b) dans les autres domaines	29	27	8	4
Procédures d'exécution	8	5	4	3
Affaires pécuniaires non appelables	91	92	108	63
Affaires pécuniaires appelables	35	28	29	25
Actions alimentaires	8	10	8	15
Preuves à futur	2	1	4	8
Affaires de tutelles et curatelles	25	27	19	22
Affaires de mariage et de divorce	151	195	202	210
Affaires du droit de la filiation	9	12	10	9
Plaintes contre l'Office des poursuites	<u>12</u>	<u>13</u>	<u>9</u>	<u>8</u>
Total	2043	2144	2287	2139

Conseil de Prud'hommes

	2003	2004	2005	2006
Affaires pendantes entrées les années précédentes	20	24	22	33
Affaires entrées dès le 1 ^{er} janvier 2003/2004/2005/2006	103	74	99	73
Total	123	98	121	106
Affaires liquidées du 01.01.03/04/05/06 au 31.12.03/04/05/06	99	76	88	78
Affaires en cours au 31.12.2004/05/06		22	33	28
dont pendantes depuis plus d'une année		4	4	6
<i>Affaires introduites en cours d'exercice</i>				
<i>Affaires de moins de Fr. 8'000.- relevant de la / du président-e CPH</i>				
Groupe 1 (horlogerie, métallurgie, etc.)	19	11	9	6
Groupe 2 (bâtiment, agriculture, etc.)	5	6	6	2
Groupe 3 (commerce, restauration, etc.)	34	26	41	29
<i>Affaires de plus de Fr. 8'000.- relevant du CPH</i>				
Groupe 1 (horlogerie, métallurgie, etc.)	12	9	13	15
Groupe 2 (bâtiment, agriculture, etc.)	9	4	7	0
Groupe 3 (commerce, restauration, etc.)	<u>24</u>	<u>18</u>	<u>23</u>	<u>21</u>
Total	103	74	99	73

Tribunal des baux à loyer et à ferme

	2003	2004	2005	2006
Affaires pendantes entrées les années précédentes	12	15	14	18
Affaires entrées dès le 1 ^{er} janvier 2003/2004/2005/2006	90	89	93	72
Total	102	104	107	90
Affaires liquidées du 01.01.03/04/05/05 au 31.12.03/05/05/06	82	90	88	78
Affaires en cours au 31.12. 2004/05/06		14	19	12
dont pendantes depuis plus d'une année		0	1	0
<i>Affaires introduites en cours d'exercice</i>				
Expulsions	43	38	41	29
Autres mesures provisoires	0	0	0	5
Exécutions de jugements	12	13	12	9
Affaires de moins de Fr. 8'000.-	14	16	12	10
Affaires de Fr. 8'000.- au moins	12	7	7	6
Prolongations de bail	4	6	8	2
Autres litiges	<u>5</u>	<u>9</u>	<u>13</u>	<u>11</u>
Total	90	89	93	72

Juge administratif-ve

	2003	2004	2005	2006
I. <u>Affaires contentieuses</u>				
Affaires pendantes entrées les années précédentes	21	16	7	15
Affaires entrées dès le 1 ^{er} janvier 2003/2004/2005/2006	67	81	79	92
Total	88	97	86	107
Affaires liquidées du 01.01.03/04/05/06 au 31.12.03/04/05/06	68	90	71	81
Affaires en cours au 31.12.2004/05/06		7	15	26
dont pendantes depuis plus d'une année		0	0	0
<i>Affaires introduites en cours d'exercice</i>				
Procédure de recours :				
a) droit de la construction	25	18	13	20
b) retrait de permis de conduire	13	20	35	13
c) affaires communales	9	25	6	26
d) améliorations foncières	3	3	4	2
Action de droit administratif	8	8	6	10
Expropriation	0	0	0	1
Divers	<u>9</u>	<u>7</u>	<u>15</u>	<u>20</u>
Total	67	81	79	92
II. <u>Affaires non contentieuses successorales</u>				
Affaires pendantes entrées les années précédentes	7	10	5	8
Affaires entrées dès le 1 ^{er} janvier 2003/2004/2005/2006	65	50	59	68
Total	72	60	64	76
Affaires liquidées du 01.01.03/04/05/06 au 31.12.03/04/05/06	61	54	56	70
Affaires en cours au 31.12.2004/05/06		6	8	6
dont pendantes depuis plus d'une année		0	0	0
<i>Affaires introduites en cours d'exercice</i>				
Compétence de l'art. 10 LiCC				
a) répudiation de successions	59	45	54	61
b) Octroi d'un bénéfice d'inventaire	3	3	4	4
Liquidation officielle	3	0	1	1
Divers	<u>0</u>	<u>2</u>	<u>0</u>	<u>2</u>
Total	65	50	59	68

RAPPORT DU PROCUREUR GENERAL

sur l'administration de la justice pénale par le Ministère public en 2006

I. Considérations générales

1. Durant l'année 2006, le Ministère public a enregistré **6806** nouvelles affaires, soit 341 de moins qu'en 2005, ce qui correspond à une diminution de 5 %.

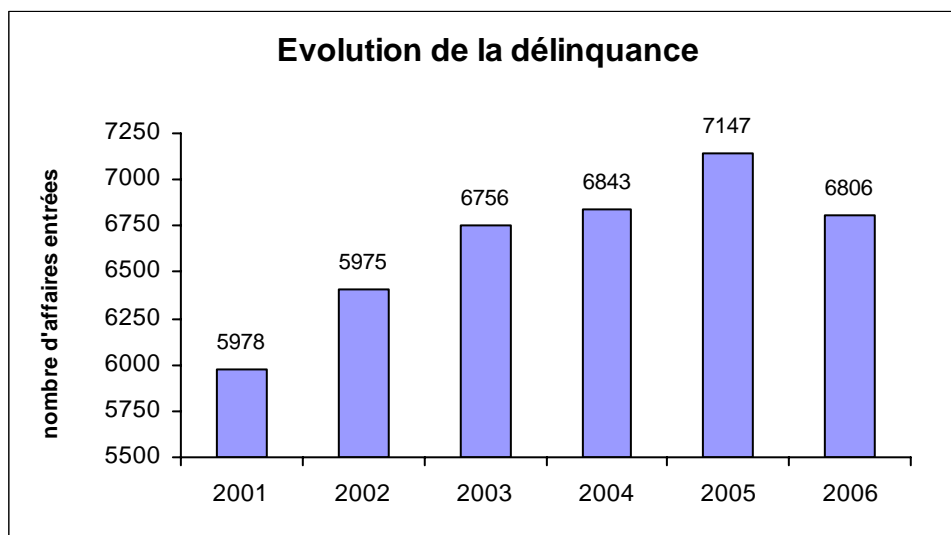
Mais, comme on le verra ci-dessous en consultant les tableaux statistiques, cette baisse tient essentiellement à une diminution des procédures introduites sur la base de l'article 26 LiCPS, soit des conversions d'amendes en arrêts. En effet, s'agissant des plaintes et dénonciations reçues, le nombre est pratiquement identique : 5954 contre 5927.

En conséquence donc, l'année 2006 est marquée par une grande stabilité de la criminalité dans le Jura par rapport à 2005 (l'écart n'étant que de 27 nouvelles dénonciations).

2. La constatation selon laquelle il y a également, depuis plusieurs années, une grande stabilité dans les divers types de criminalité peut être renouvelée pour 2006. En effet, les infractions contre le patrimoine (1506) et celles au Code de la circulation routière (2880 toutes infractions confondues) représentent le 73,5 % de l'ensemble des cas portés à la connaissance du Ministère public (71 % en 2005).

Si l'on considère certains domaines, "sensibles", 2006 est marquée par une assez forte régression des dénonciations pour infractions à la Loi fédérale sur les stupéfiants (seulement 154 pour 197 l'année précédente). Il en est de même pour les infractions contre l'intégrité sexuelle, puisque 21 cas ont été enregistrés (que les victimes soient mineures ou majeures), alors que 31 affaires avaient été introduites en 2005.

Ainsi, l'évolution des affaires entrées au Ministère public, depuis 2001, se présente comme suit :



II. Gestion des affaires

1. Statistiques

- Etat des affaires pendantes, enregistrées et liquidées, toutes procédures confondues (nouvelles et 26 LiCPS) :

Affaires :

- pendantes au 01.01.2006	569
- enregistrées en cours d'exercice 2006	<u>6806</u>
	soit 7375

- liquidées en cours d'exercice 2006	6757
- pendantes au 31.12.2006	<u>618</u>
(dont 14 des années précédentes)	soit 7375

- Evolution des nouvelles affaires entrées, soit plaintes et dénonciations :

2001	2002	2003	2004	2005	2006
5316	5750	6036	6214	5927	5954

Les chiffres témoignent de la stabilité en 2005 et 2006, et confirment la régression de la criminalité amorcée en 2005.

- **Type de criminalité**

Infr. principales	2002	2003	2004	2005	2006	variation 05/ 06
LCR	2271	2364	2647	2679	2880	+ 7,5 %
c/ patrimoine	1914	1767	1909	1547	1506	- 2 %
LSEE	300	356	403	312	284	- 10 %
LStup	320	239	279	197	154	- 22 %
c/ vie-intégrité physique	115	156	157	176	130	-24 %
c/ ass. sociales	32	40	37	34	25	- 30.5 %
C / intégrité sexuelle	42	35	32	31	21	- 33 %
C / liberté	55	79	103	92	96	+ 4 %

Ce tableau reprend l'évolution des principales infractions dénoncées en 2006, par rapport aux années antérieures, et reflète une baisse sensible de la criminalité dans plusieurs domaines.

Les activités délictuelles en augmentation en 2005 concernent la LCR (+201 affaires, dont 63 pour des conduites en état d'ébriété ou sous l'effet de stupéfiants/ médicaments), les délits contre la famille (44, pour 27 en 2005, concernent des violations d'obligation d'entretien, d'assistance et d'éducation – 217 et 219 CP), ainsi que les délits créant un danger collectif (30 contre 20 en 2005 – incendies intentionnels ou par négligence).

Hors tableau, il convient de mentionner une diminution des infractions pour atteinte à l'honneur (118 contre 143 en 2005), mais par contre une assez forte hausse des dénonciations pour conduite inconvenante et tapage nocturne (art. 15 LiCPS), de même que pour les infractions à notre Loi cantonale sur les auberges (+ 30 %).

Les dénonciations sur la base de la LSEE sont, par contre, en légère baisse.

D'une manière générale encore, on ne relève pas en 2006 d'affaires graves ou spectaculaires ayant engendré des enquêtes ou des instructions importantes et complexes.

Il sied d'observer enfin que la violence urbaine semble assez bien jugulée, puisque 2006 n'a pas connu des émeutes et autres rixes ou agressions collectives qui s'étaient produites de manière inquiétante en 2005.

- Provenance des auteurs identifiés
(4466 auteurs identifiés)

Origine	2003 en %	2004 en %	2005 en %	2006 en %	2006 en nombre
ressortissants suisses	55,6 %	55,3 %	58,32 %	57 %	2546
ressortissants étrangers, dom. en Suisse	20 %	18 %	18 %	18,3 %	819
ressortissants étrangers résid. à l'étranger	21,6 %	23,2 %	22 %	22.2 %	990
requérants d'asile	2,8 %	3,5 %	0,2 %	2,5 %	111

Ce tableau fait ressortir une légère hausse des procédures dirigées contre les requérants d'asile.

2. Liquidation des affaires

a. Jugements / décisions

- ordonnances de condamnation	3795
- non-lieux (classements sans suite ou par opportunité)	138
- décisions de for	58
- jonctions/disjonctions	150
- dessaisissements	16
- sûretés impayées (classements)	14
- modifications jugements (26 LiCPS)	569

b. Renvois

- à l'Office des juges d'instruction	
-> instr. c / auteurs connus	206
-> instr. c/ inconnus	1232
- au Tribunal de première instance	
-> juge pénal	710
-> Tribunal correctionnel	4
- au Tribunal cantonal	
-> Chambre d'accusation	7
-> Cour pénale	0
-> Cour criminelle (rév. sursis)	0

c. Dossiers en cours

Au 31 décembre 2006, il y avait 618 dossiers en traitement, dont 14 des années antérieures.

d. Enfin, 162 oppositions ont été déposées contre les 3795 ordonnances de condamnation rendues par le Ministère public, ce qui correspond à un pourcentage de 4.2 % (soit 0.8 % de moins par rapport à 2005).

3. Autres activités

- 3.1. En 2006, le Ministère public a ouvert et mené, avec la police judiciaire ou la gendarmerie territoriale, 111 enquêtes préliminaires de police. En outre, 9 procédures de mise sous surveillance téléphonique ont été diligentées, ainsi que de nombreuses perquisitions et visites domiciliaires. Dans le cadre de ces enquêtes, les magistrats du Ministère public ont tenu de nombreuses audiences d'audition de personnes suspectes ou de plaignants.
- 3.2. Les audiences, soit devant le juge unique et le Tribunal correctionnel du Tribunal de Première Instance, soit devant la Cour pénale et la Cour criminelle du Tribunal cantonal, ont occupé les représentants du Parquet dans plus de 50 procès, soit en première instance, soit en appel, représentant environ 2 mois en journées d'audience.
- 3.3. Le Ministère public a mené en outre avec l'Office des juges d'instruction et l'Etat-major de la police cantonale, 10 séances de coordination judiciaire, destinées à dresser régulièrement le bilan des enquêtes et instructions en cours, et à discuter des problèmes de politique criminelle. Ces séances sont utiles à une collaboration efficace entre magistrats et policiers/enquêteurs dans la poursuite pénale.
- 3.4. Les magistrats du Parquet ont pris part aux diverses conférences nationales et romandes réunissant soit les procureurs, soit les autorités de poursuite pénale (procureurs et juges d'instruction), ces réunions étant importantes pour l'uniformisation de la pratique pénale et la collaboration intercantonale.
- 3.5. Enfin, les représentants du Ministère public ont participé aux divers groupes de travail ainsi qu'aux séances et séminaires consacrés à l'adaptation des structures pour l'application dès 2007 du nouveau droit pénal (partie générale) et à la familiarisation avec ce nouveau droit, notamment en ce qui concerne les sanctions pénales. Le prochain rapport reviendra bien sûr sur la mise en œuvre de ces nouvelles dispositions qui constituent un changement fondamental dans la manière de sanctionner les auteurs d'infractions.

Le Gouvernement est remercié d'avoir accepté de mettre à disposition du Ministère public un demi-poste de travail supplémentaire à titre temporaire.

III. Conclusions

Le procureur général et la substitute du procureur général constatent que l'année 2006 a été marquée par une bonne et constructive collaboration à la fois avec les organes de police et les autorités judiciaires de jugement ainsi que les divers services de l'Administration qui concourent à la poursuite pénale, ayant permis d'assurer une administration efficace de la justice pénale.

Le chef du Ministère public tient ici à remercier toutes celles et ceux, y compris au sein de sa chancellerie, qui ont collaboré avec lui et sa substitute.

Pour conclure, le procureur général souhaite faire référence à deux dossiers d'ordre organisationnel et opérationnel, abordés en 2006, et qui vont influencer de manière importante le fonctionnement du Ministère public dans les années à venir :

- Le premier concerne l'adaptation indispensable du programme informatique du traitement des dossiers judiciaires "TribJura", dont le caractère obsolète a été admis. Le comité de pilotage a arrêté sa position sur l'acquisition d'un système moderne, adapté, à une société qui exploite déjà de tels programmes. Il devient urgent de concrétiser cet achat, afin de permettre, courant 2007, l'installation de ce nouveau système.
- Le second a trait à l'exiguïté des locaux du Ministère public et de l'Office des juges d'instruction, au regard des tâches assumées, et cela dans la perspective de l'unification de la procédure pénale en Suisse, mais aussi de l'application de la nouvelle loi sur le Tribunal fédéral. Le dossier a déjà fait l'objet de discussions et de rapports, à la fois du Tribunal cantonal, du Ministère public et de l'Office des juges d'instruction auprès de Messieurs les Ministres Schaffter et Schaller. Le Pavillon de la Princesse Christine est manifestement trop exigu pour assurer un fonctionnement efficace des deux institutions judiciaires (pas de salles d'audition, pas de salles d'accueil/d'attente, pas de salle de saisies, etc.). Il est important d'anticiper à la fois l'entrée en vigueur de la nouvelle procédure pénale unifiée et l'application par notre canton de la nouvelle loi sur le Tribunal fédéral.

Le procureur général

Yves Maître

RAPPORT DES JUGES D'INSTRUCTION

pour l'année 2006

I. Généralités

Durant l'année 2006, nous avons constaté une diminution du nombre des affaires. Toutefois, nous avons été confrontés à plusieurs affaires de criminalité économique et d'accidents de travail, qui ont nécessité d'importants actes d'enquête, notamment de nombreuses auditions. A titre d'exemple, on peut préciser que pour certains dossiers d'instruction, il a été procédé à plus de 20 auditions devant le juge.

Il n'y a pas eu de changement au niveau de l'Office des juges d'instruction durant l'année 2006, tant en ce qui concerne les juges que les commis-greffiers.

II. Les chiffres

Instructions confiées à la juge Geneviève Bugnon

La liste annexée laisse apparaître 697 affaires entrées (dont 623 ont été suspendues, attendu que le prévenu est inconnu) auxquelles s'ajoutent 57 affaires non liquidées précédemment. En fin d'année, il reste 60 affaires en cours dont 32 entrées avant le 1^{er} janvier 2006.

Durant l'année 2006, 15 personnes ont été placées en détention préventive.

Concernant les commissions rogatoires, 8 affaires ont été traitées en cours d'année.

La juge d'instruction Geneviève Bugnon a organisé un séminaire tenu au début de l'année 2007 consacré à la pédophilie, qui a réuni plus d'une centaine de participants à Delémont.

Instructions confiées au juge Jean Crevoisier

La liste annexée laisse apparaître 741 affaires entrées (dont 622 ont été suspendues, attendu que le prévenu est inconnu) auxquelles s'ajoutent 163 affaires non liquidées précédemment. En fin d'année, il reste 130 affaires en cours dont 70 entrées avant le 1^{er} janvier 2006.

Durant l'année 2006, 16 personnes ont été placées en détention préventive.

Concernant les commissions rogatoires, 7 affaires ont été traitées en cours d'année.

Le juge d'instruction Jean Crevoisier a présidé en 2006 la Conférence des autorités de poursuites pénales de Suisse romande, Berne francophone et du Tessin (CAPP).

Durant l'année 2006, les deux juges d'instruction ont également siégé en qualité de juges non permanents du Tribunal cantonal.

La juge d'instruction

Geneviève Bugnon

Le juge d'instruction

Jean Crevoisier

Affaires confiées à la juge Geneviève Bugnon

	2005	2006
Affaires entrées en cours d'exercice	756	697
Affaires pendantes entrées les années précédentes	48	57
Affaires au sens de l'article 26 LiCP (conversions d'amendes, radiations au casier judiciaire, etc.)	2	1
Renvois au juge unique	14	9
Renvois au Tribunal correctionnel	6	2
Renvois à la Chambre d'accusation	10	4
Suspensions – prévenu inconnu	680	623
Non-lieux	10	8
Dessaisissements	20	4
Disjonction	0	0
Jonctions	54	62
Clôture : renvoi au MP		2
Ordonnances de condamnation	6	13
Modification de jugement (art. 26 LiCP)	1	1
Affaires liquidées entrées en cours d'exercice	727	669
Affaires liquidées entrées les années précédentes	23	25
Affaires pendantes entrées en cours d'exercice	29	28
Affaires pendantes entrées les années précédentes	25	32

Affaires confiées au juge Jean Crevoisier

2005 2006

Affaires entrées en cours d'exercice	759	741
Affaires pendantes entrées les années précédentes	129	163
Affaires au sens de l'article 26 LiCP (conversions d'amendes, radiations au casier judiciaire, etc.)	1	1
Renvois au juge unique	16	13
Renvois au Tribunal correctionnel	6	4
Renvois à la Chambre d'accusation	12	11
Suspensions – prévenu inconnu	642	622
Non-lieux	11	11
Dessaisissements	18	39
Disjonctions	2	3
Jonctions	86	91
Clôtures : renvoi au MP		16
Ordonnances de condamnation	14	18
Modifications de jugement (art. 26 LiCP)	0	2
Affaires liquidées entrées en cours d'exercice	690	681
Affaires liquidées entrées les années précédentes	42	93
Affaires pendantes entrées en cours d'exercice	69	60
Affaires pendantes entrées les années précédentes	87	70

RAPPORT DU TRIBUNAL DES MINEURS

pour l'année 2006

I. Activité judiciaire

En 2006, 482 dossiers ont été traités, soit une cinquantaine de plus qu'en 2005, mais une dizaine environ seulement de plus qu'en 2003. Recrudescence de la délinquance juvénile, augmentation sensible d'affaires pénales touchant des mineurs, on ne saurait être affirmatif. Toujours est-il qu'en une dizaine d'années, on note, comme partout ailleurs en Romandie, en Suisse, voire même en Europe, une activité judiciaire de plus en plus prononcée concernant les jeunes couches de la population.

Cela se traduit, en 2006, par 326 jugements, soit une trentaine de plus qu'en 2005, par 9 séances du Tribunal collégial, soit 5 de plus que durant l'année précédente mais aussi par l'institution de 23 mandats éducatifs au lieu de 10 en 2005, et de 2 placements en maison d'éducation.

Si le juge travaille un peu plus, c'est certainement moins sensible pour lui que pour les trois travailleurs sociaux qui collaborent au Tribunal des mineurs. On se rend évidemment compte du fait que la délinquance à juger est souvent la résultante de problèmes personnels, familiaux ou sociaux qui ne sont pas digérés, avec toutes les incidences que cela peut avoir sur le comportement d'un adolescent. C'est dire aussi qu'il ne faut pas négliger les signaux que nous donnent des mineurs en difficulté et qu'il faut accorder à certains actes délictueux, peut-être peu graves en eux-mêmes, un crédit éducatif et mettre en œuvre une procédure pour aider leurs auteurs à traverser un cap difficile.

Cela étant et pour revenir à l'activité judiciaire proprement dite, on remarque une répartition toujours semblable entre les trois districts jurassiens, Delémont se taillant la part du lion, avec 54 % de la délinquance à juger, suivi par Porrentruy, avec 22 %, le solde étant attribué aux Franches-Montagnes et à l'extérieur du canton.

La répartition enfants – 7 à 15 ans – et adolescents – 15 à 18 ans – reste sensiblement la même au cours des années – 35 % - 65 % -, de même que la répartition entre filles et garçons – 15 % - 85 % -.

En ce qui concerne le genre de dossiers qui atteint le Tribunal des mineurs, on remarquera, en 2006, une recrudescence flagrante des infractions contre le patrimoine, qui passent de 21 à 29 % du total à juger, les autres secteurs – infractions contre l'intégrité corporelle, infractions contre les mœurs, infractions à la Loi fédérale sur les stupéfiants – étant plutôt en diminution. Les infractions au Code de la route, par contre, continuent à former un bon quart des dossiers à juger.

II. Service social

Les dossiers en cours d'exécution à la fin de l'année 2006 s'évaluent à quelque 52, dont 11 concernant des enfants et 41 concernant des adolescents.

Comme relevé plus haut, beaucoup de travail se fait en amont d'une décision et, souvent, le juge peut se borner à prendre acte d'un recadrage éducatif effectué au stade de l'enquête et renoncer à une mesure, tout en sanctionnant ainsi la délinquance par une peine disciplinaire.

III. Nouveau droit pénal des mineurs, nouvelle législation cantonale

2006 aura été la dernière année d'application du droit pénal des mineurs inclus dans le Code pénal suisse. Dès 2007, c'est une nouvelle législation, indépendante du droit de fond concernant les adultes, qui régira la condition pénale des mineurs délinquants. Il n'y aura plus de distinction entre enfant et adolescent et l'âge seuil à partir duquel la justice pénale est applicable aux enfants sera fixé à 10 ans, avec un âge limite à 18 ans. Qui plus est, la frange d'âge 16-18 ans pourra être concernée par des sanctions nettement plus sévères, pouvant aller jusqu'à 4 ans de privation de liberté dans des circonstances pénales bien précises. Espérons ne devoir jamais faire appel à ces possibilités !

Nouveau droit fédéral, nouveau droit cantonal ! Il a paru préférable au soussigné, plutôt que d'adapter la loi sur le Tribunal des mineurs, qui date de 1978, à ces nouvelles circonstances législatives, d'en proposer une nouvelle mouture. C'est ainsi qu'en fin d'année 2006, l'OLTm, soit l'Ordonnance portant modification provisoire de la loi sur le Tribunal des mineurs, est provisoirement entrée en vigueur. Elle prendra la forme, dans le courant de 2007, d'une nouvelle LTM, qui sera tout aussi praticable que l'ancienne.

IV. Personnel du Tribunal

On relèvera que le Tribunal des mineurs a accueilli successivement Mme Nerrantsoula Wermeille, de Saignelégier, pour un stage de 5 mois en qualité d'assistante sociale, M. Thierry Raval, de Courtételle, Mmes Jessica Etienne, de Porrentruy, Noémie Chiffelle, de Delémont et Laetitia Maitin, de Corban, pour un stage d'avocat d'une durée d'un mois.

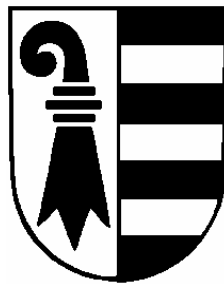
**Le président du
Tribunal des mineurs**

Yves Richon

REPUBLIQUE ET CANTON DU JURA

TRIBUNAL DES MINEURS

STATISTIQUE 2006



Tribunal des mineurs

DENONCIATIONS ET PLAINTES

	2006		2005	
en cours au 1.1.2006		118		114
affaires enregistrées		332		303
dessaisissements		32		12
total		482		429
nombre de jugements		326		299
en cours au 31.12.2006		124		118
dessaisissements		32		12
		482	482	429

REPARTITION PAR DISTRICT

District de <u>Delémont</u>		260	53.94%		240	55.94%
dont Delémont-Ville	76			104		
District de <u>Porrentruy</u>		107	22.20%		96	22.38%
dont Porrentruy-Ville	42			34		
District des <u>Franches-Montagnes</u>		52	10.79%		49	11.42%
dont Saignelégier	9			11		
Autres cantons		49	10.17%		30	6.99%
France		12	2.49%		13	3.03%
Autres pays		2	0.41%		3	0.23%

REPARTITION PAR AGE ET PAR SEXE

ENFANTS	(7 - 15 ans)	<u>180</u>	<u>37.34%</u>		<u>141</u>	<u>32.87%</u>
filles		20	11.11%		29	20.57%
garçons		160	88.89%		112	79.43%
ADOLESCENTS	(15 – 18 ans)	<u>302</u>	<u>62.66%</u>		<u>288</u>	<u>67.13%</u>
filles		46	15.23%		42	14.58%
garçons		256	84.77%		246	85.42%
Total :	filles	66	13.69%		71	16.55%
	garçons	416	86.31%		358	83.45%

	2006		2005
<u>NBRE DE SEANCES TRIBUNAL COLLEGIAL</u>	9		4
<u>VISITE D'INSTITUTION/JOURNEE D'ETUDE</u>	1		1
<u>ENQUETES</u>			
plus de 18 ans	0		0
détention préventive	4		4
enquêtes sociales	42		44
expertise psychologique et D'orientation professionnelle	1		0
<u>DECISIONS</u>			
1) <u>clôture d'enquête et jugements</u>			
nombre de jugements	<u>326</u>		<u>299</u>
- procédure ordinaire	40	12.27%	25
- procédure orale	286	87.73%	274
refus de suivre	41		36
non-lieu	2		0
révocation de sursis	0		0
prolongation de sursis	0		0
non-révocation de sursis	0		0
conversion d'amende en détention	0		0
2) <u>décisions d'exécution</u>			
fins de mesure (dont 10 patronages et 7 ass. éduc.)	17		9
libération conditionnelle	1		1
révocation libération conditionnelle	0		0
non-révocation libération conditionnelle	0		0
révocation ajournement des sanctions	0		0
arrêts disciplinaires	0		2
transfert en établ. pénitentiaire	0		0
transfert en maison d'éduc. travail	0		0
transfert en maison de thérapie	0		0

	2006	2005
<u>OPPOSITIONS</u>	6	6
<u>RECOURS</u>	0	1
instruction	0	0
jugement	0	1
exécution	0	0
<u>PEINES ET MESURES</u>		
réprimande	54	38
prestations en travail	51	55
cours d'éducation routière	50	36
arrêts scolaires	0	0
amendes avec sursis	7	8
amendes sans sursis	74	94
détention avec sursis	3	9
détention sans sursis	0	0
ajournement des sanctions	2	2
patronage assorti au sursis	4	10
assistance éducative	23	10
traitement spécial	0	0
placement familial	0	0
placement en maison d'éducation	2	0
placement en maison d'éducation 91/2 CPS	0	0
modification de mesure	2	0
renonciation à toute mesure ou peine	7	7
jugement libératoire	1	0
<u>RECIDIVES</u>		
une récidive (mineur ayant fait l'objet d'une 2ème condamnation)	18	16
deux récidives	6	3
trois récidives et plus	0	0
Total	24	19
récidive(s) après une peine	22	17
récidive(s) après un placement	1	0
récidive(s) après une ass. éduc.	1	2
Total	24	19

2006

2005

INFRACTIONS**A) CODE PENAL**

Titre :

I	Infractions contre la vie et l'intégrité corporelle	30	6.22%	44	10.26%
II	Infractions contre le patrimoine	141	29.25%	92	21.45%
III	Infractions contre l'honneur	11	2.28%	7	1.63%
IV	Crimes ou délits contre la liberté	2	0.41%	2	0.47%
V	Infractions contre les mœurs	22	4.56%	25	5.83%
VII	Crimes ou délits créant un danger collectif	4	0.83%	4	0.93%
IX	Crimes ou délits contre les communications publiques	0	0.00%	0	0.00%
XV	Infractions contre l'autorité publique	4	0.83%	1	0.23%
XVII	Crimes ou délits contre l'administration de la justice	2	0.41%	4	0.93%
B)	<u>LF STUPEFIANTS</u>	52	10.79%	52	12.12%
C)	<u>LSEE (séjour et établissement des étrangers)</u>	3	0.62%	4	0.93%
D)	<u>LCR</u>				
	- vol d'usage	16	3.32%	16	3.73%
	- autres infractions	113	23.44%	105	24.48%
E)	<u>LOI CANTONALE</u>				
	Li CP	30	6.22%	22	5.13%
F)	<u>DIVERS</u>	52	10.79%	51	11.89%

AFFAIRES CIVILES - ENQUETES

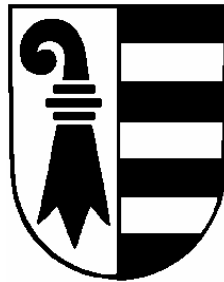
mesures protectrices de l'union conjugale, 32 31
divorce, audition d'enfants, etc...- mandats civils (art. 79 ss LTM)

N.B. Nous ne comptons qu'une seule infraction lorsque le mineur a commis plusieurs infractions du même genre.

SERVICE SOCIAL

DU TRIBUNAL DES MINEURS DU JURA

STATISTIQUE 2006



Service social du Tribunal des mineurs du Jura

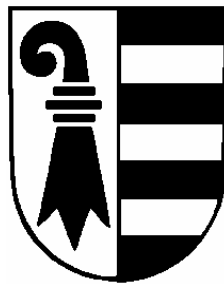
	2006	2005
<u>FIN DE MESURES</u>	<u>17</u>	<u>9</u>
- échéance légale : ass. éduc.	6	3
- <u>rappports</u> : ass. éduc.	1	0
- patronage	10	6
<u>RAPPORTS D'ENQUETES SOCIALES</u>	42	44
<u>DECISIONS SURVENUES EN COURS D'ANNEE</u>	<u>31</u>	<u>25</u>
a) <u>enfants</u>	<u>9</u>	<u>1</u>
- assistance éducative	8	1
- placement institutionnel	0	0
- placement institutionnel provisoire ou en observation	1	0
b) <u>adolescents</u>	<u>22</u>	<u>24</u>
- assistance éducative	15	9
- patronage	4	10
- placement institutionnel	2	0
- placement institutionnel provisoire ou en observation	1	5
- placement familial	0	0
- traitement spécial	0	0
- maison d'éducation au travail	0	0
<u>AFFAIRES CIVILES - RAPPORTS D'ENQUETES</u>	<u>32</u>	<u>31</u>
- mandats civils (art. 79 ss LTM)	4	1
- mesures protectrices, divorce, audition d'enfants confiés par Tribunaux ordinaires	28	30

	2006	2005
<u>TOTAL DE DOSSIERS D'EXECUTION DE MESURES AU 31.12.2006</u>	<u>52</u>	<u>41</u>
a) <u>enfants</u>	11	10
- assistance éducative	11	10
- placement institutionnel	0	0
- placement familial	0	0
b) <u>adolescents</u>	41	31
- assistance éducative	33	17
- patronage	8	14
- placement institutionnel	0	0
- placement familial	0	0

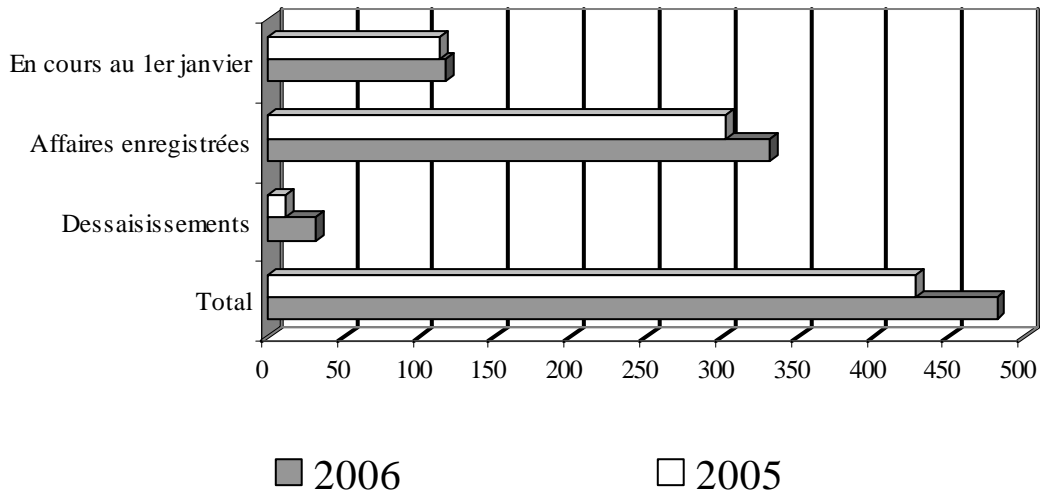
REPUBLIQUE ET CANTON DU JURA

TRIBUNAL DES MINEURS

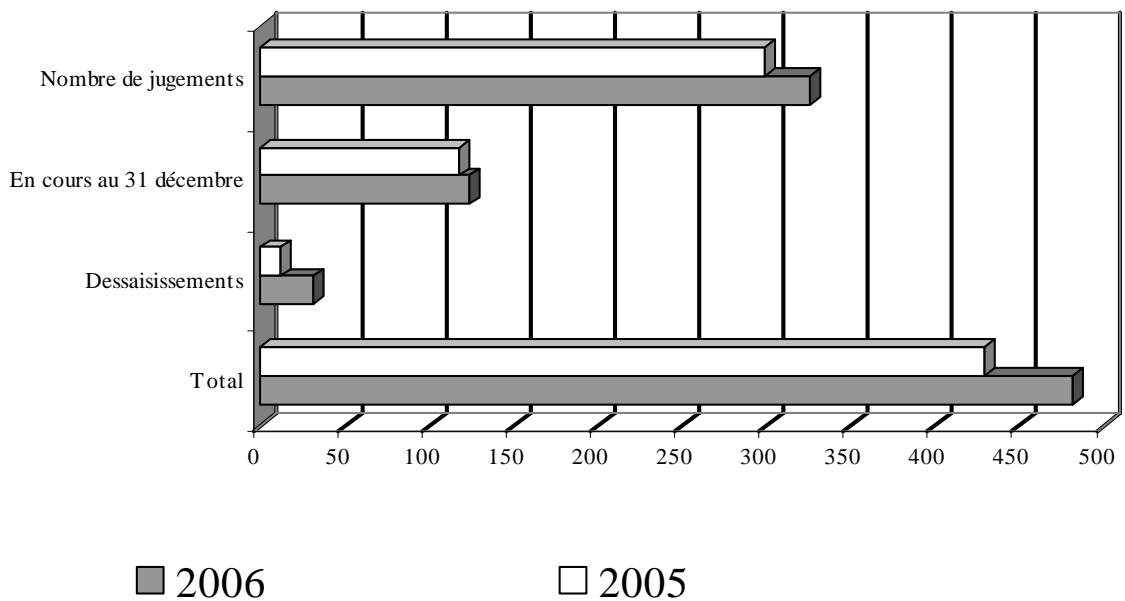
GRAPHIQUES



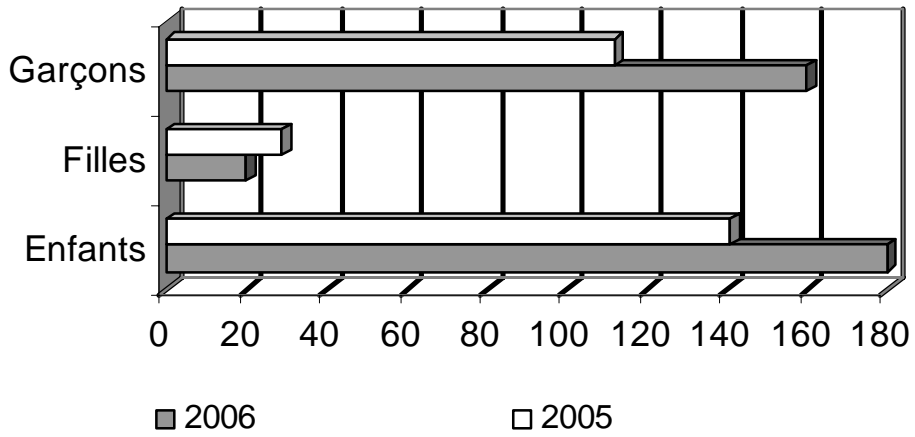
Dénonciations et plaintes Affaires enregistrées



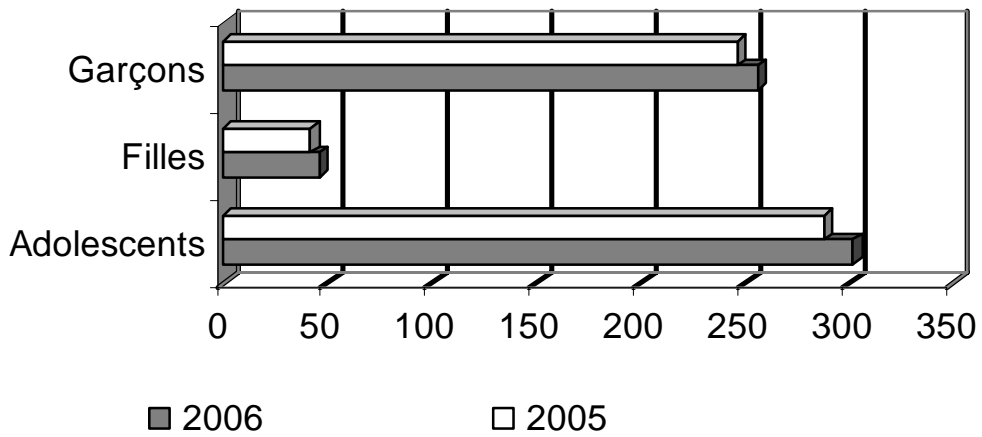
Dénonciations et plaintes Nombre de jugements



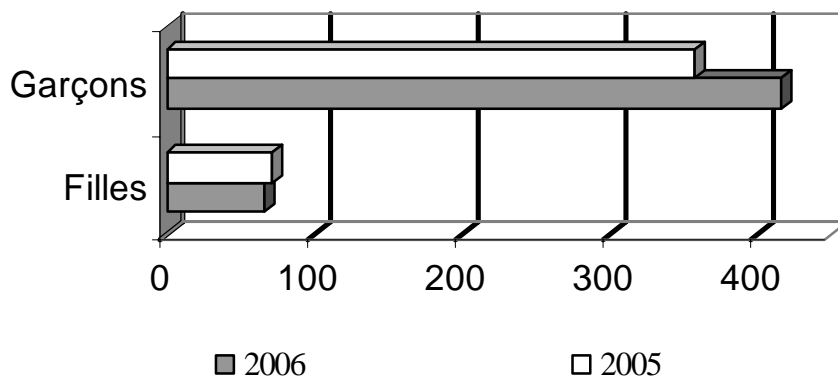
**Répartition par âge et par sexe
Enfants (7 -15 ans)**



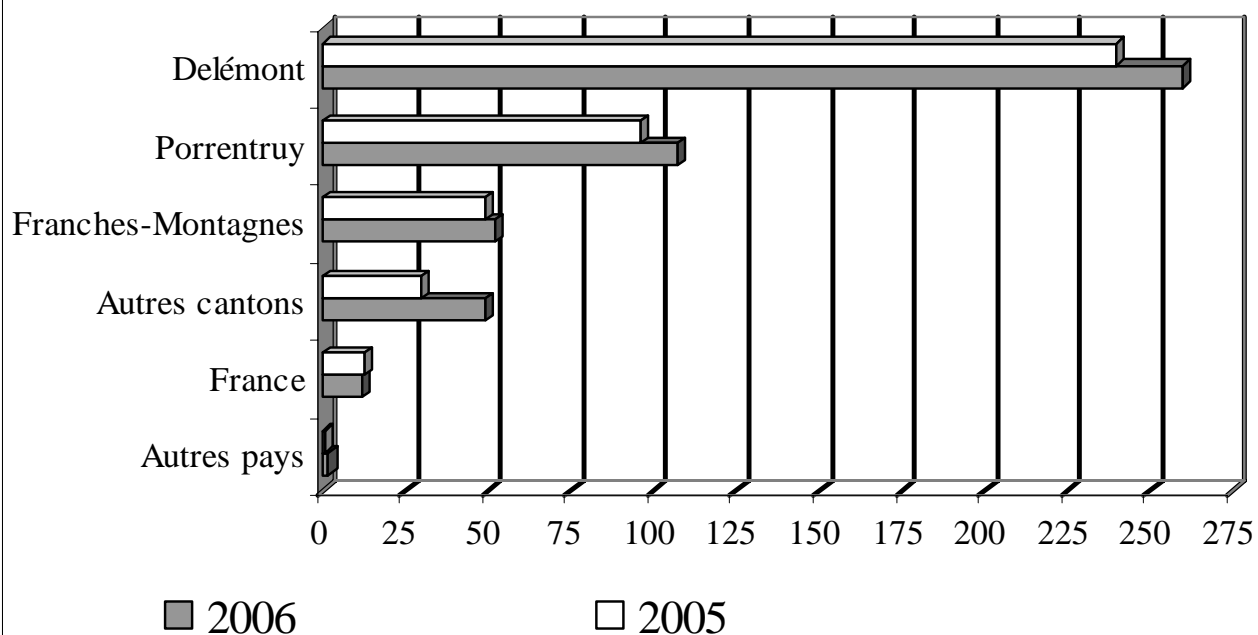
**Répartition par âge et par sexe
Adolescents (15 -18 ans)**



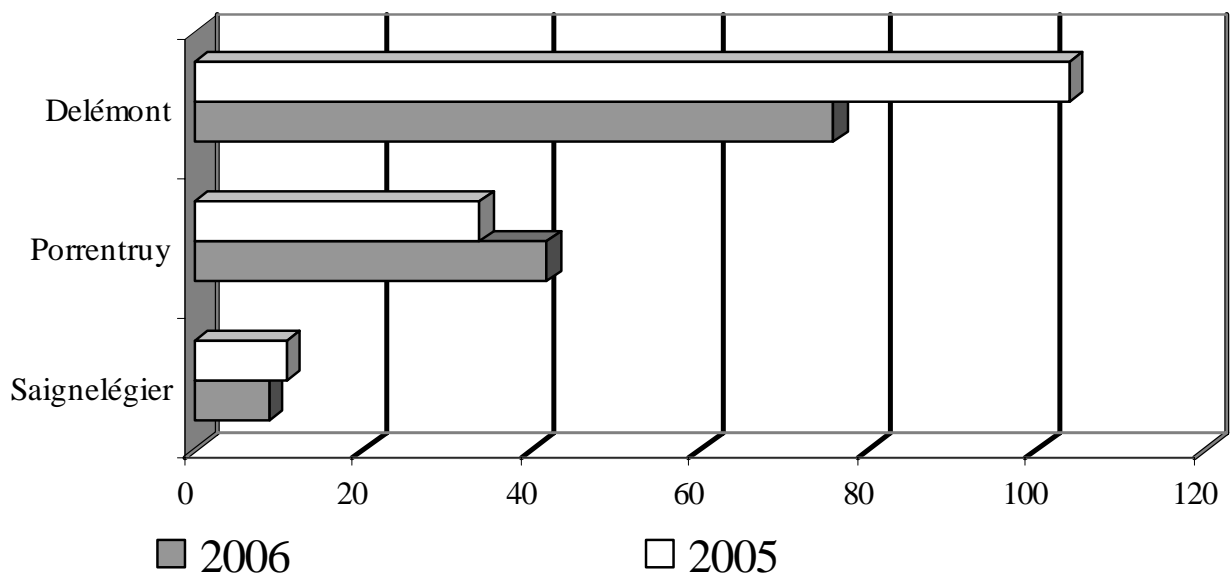
Total des répartitions par sexe

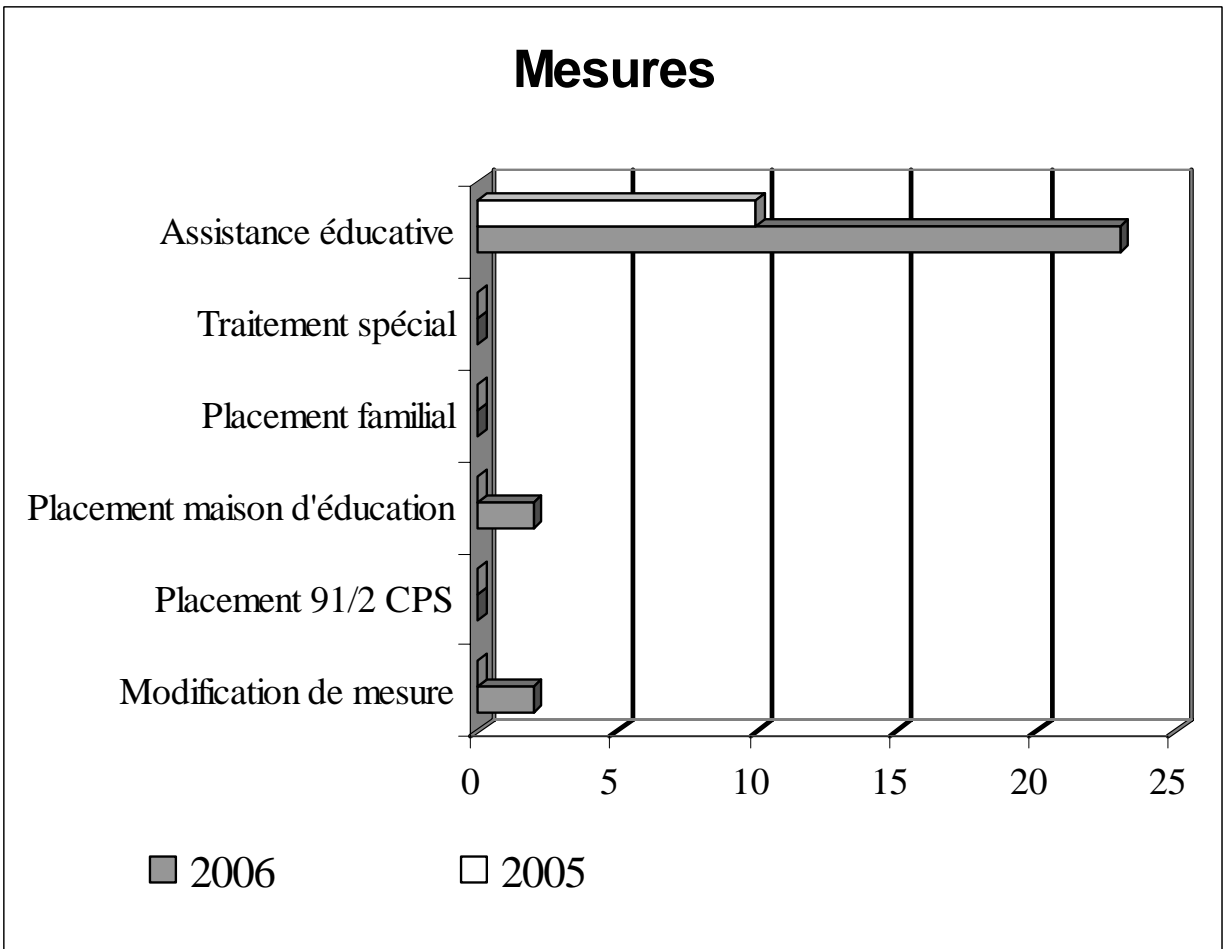
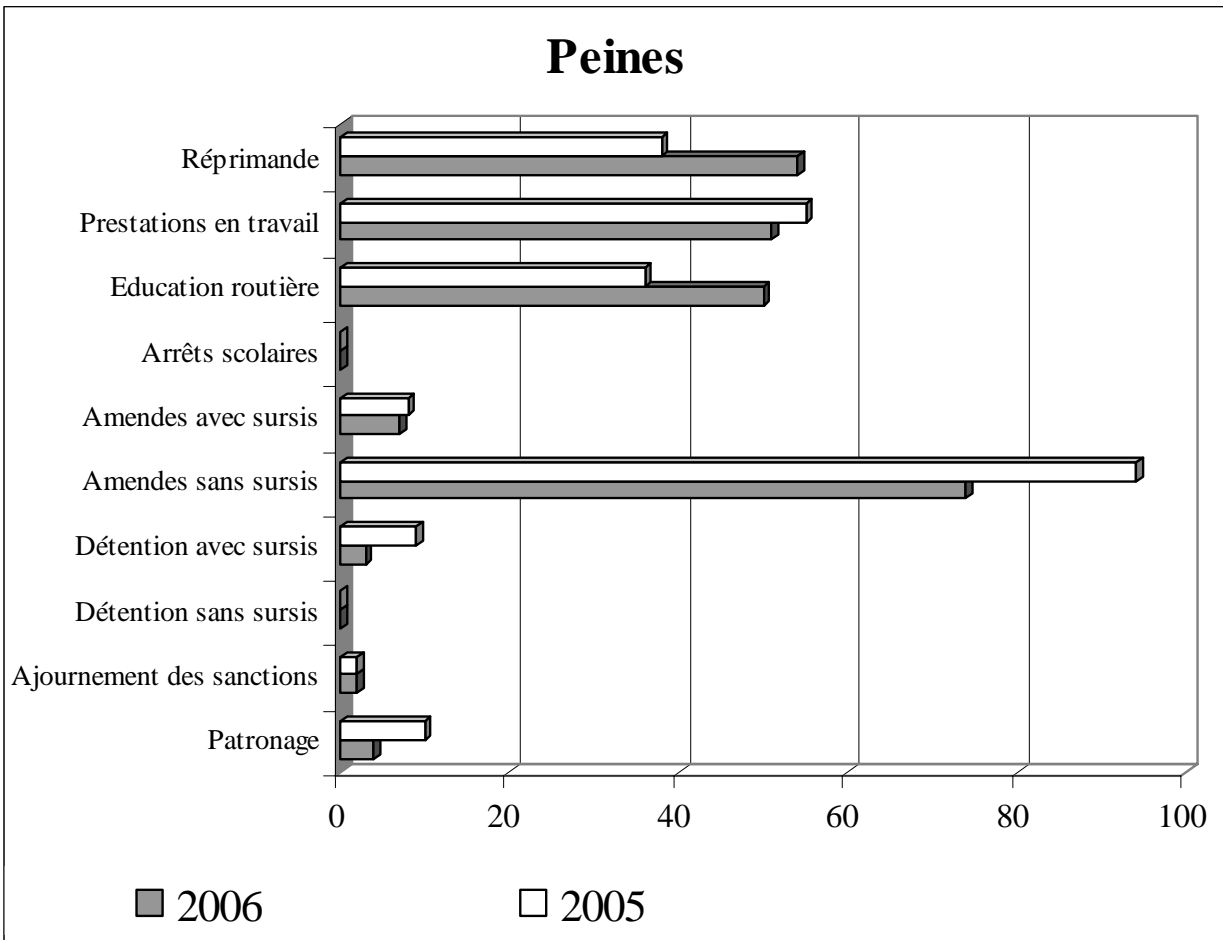


Répartition par district

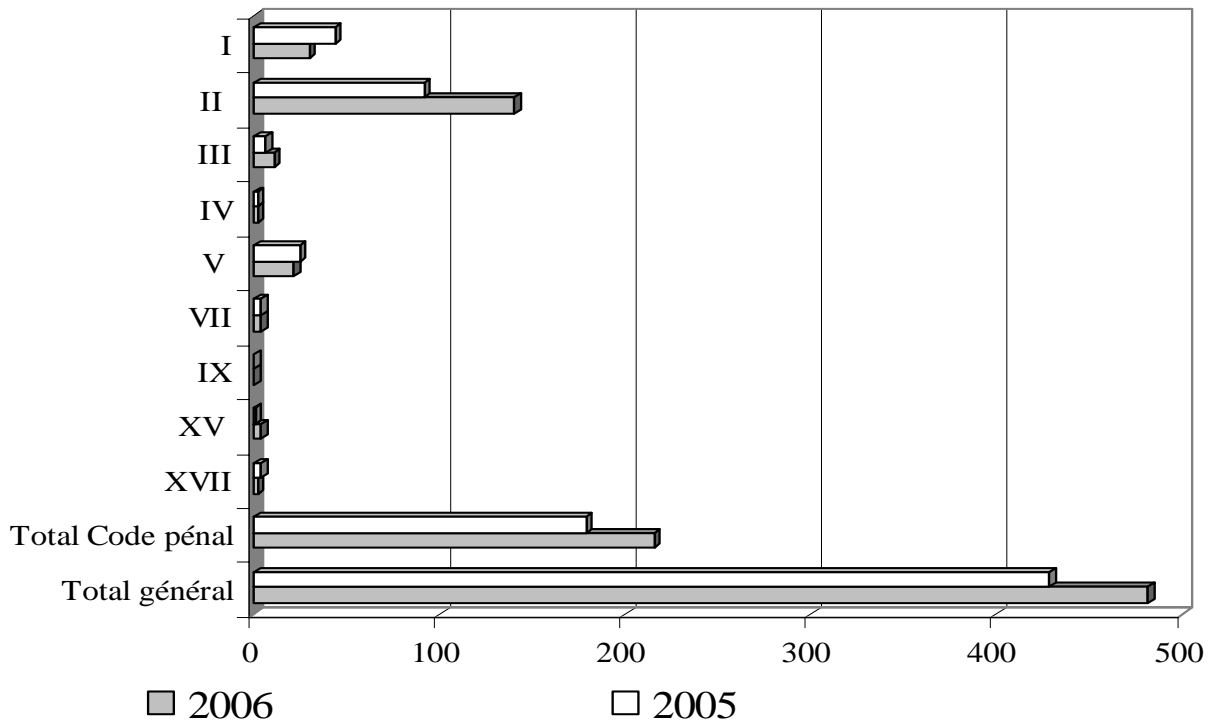


Répartition par chefs-lieux

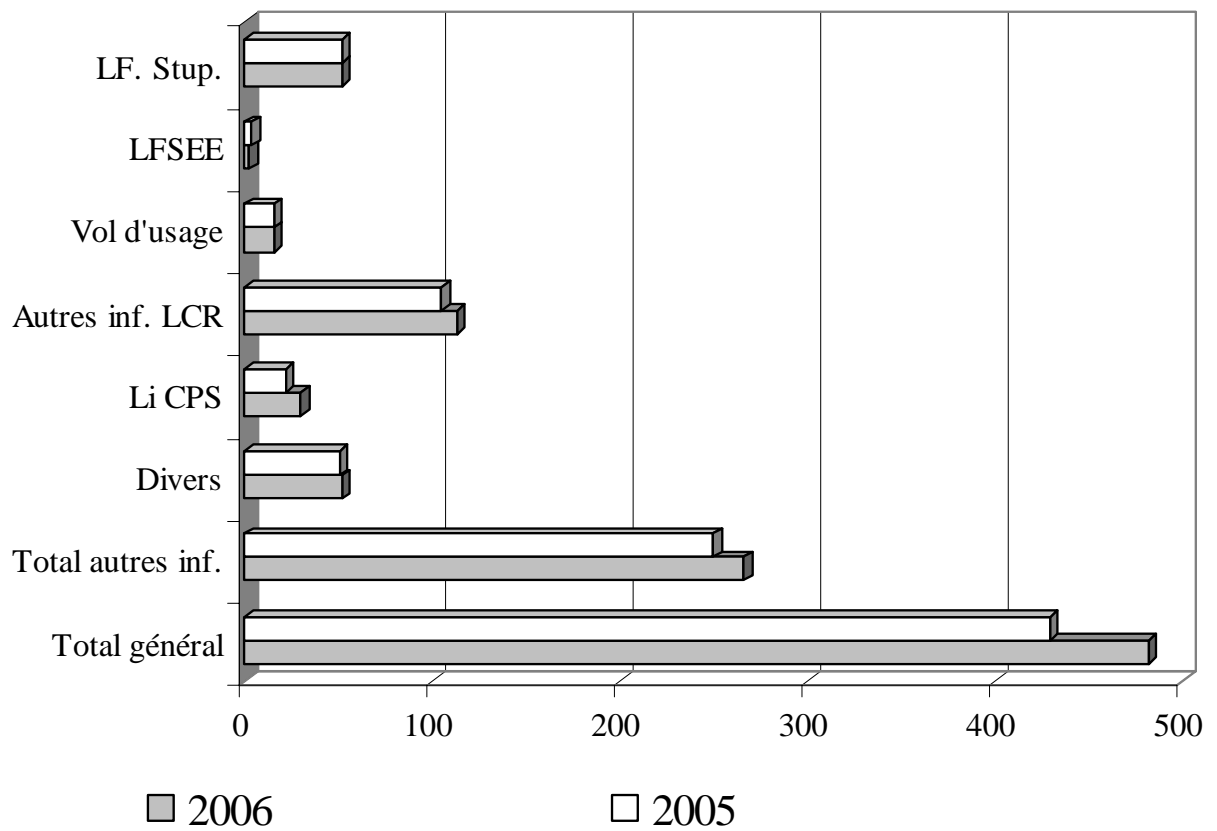




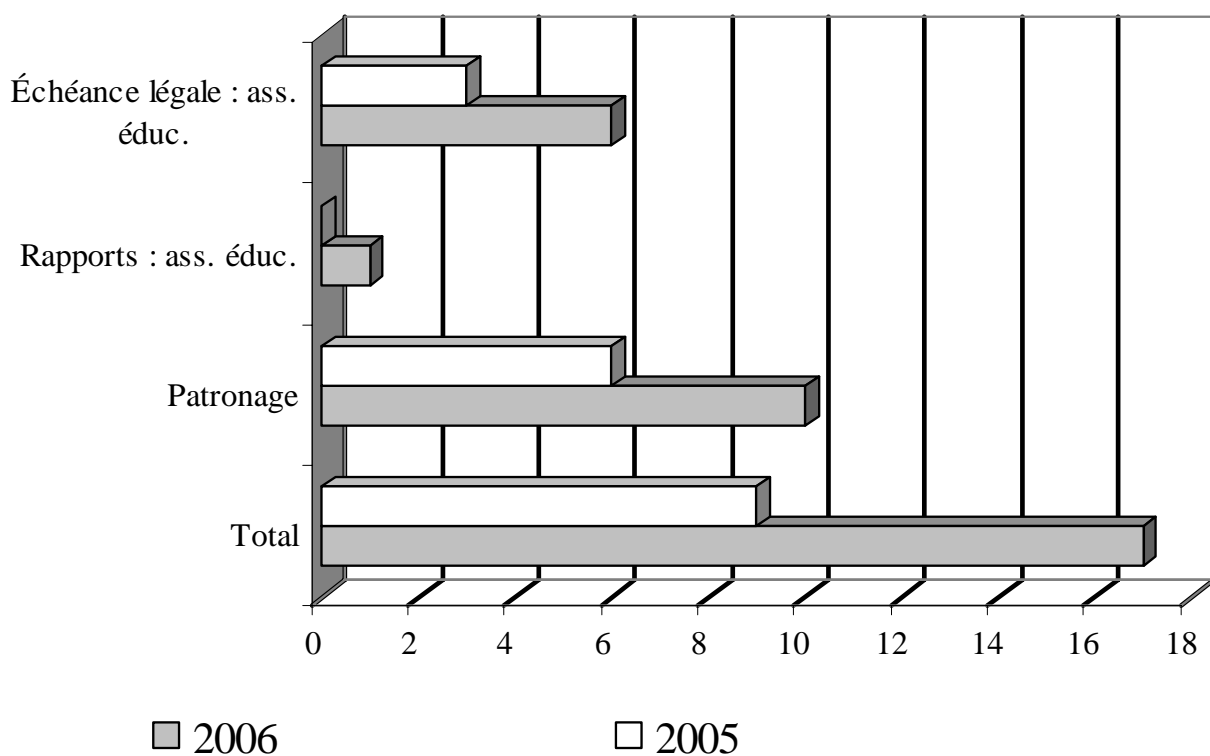
Infractions - Code pénal



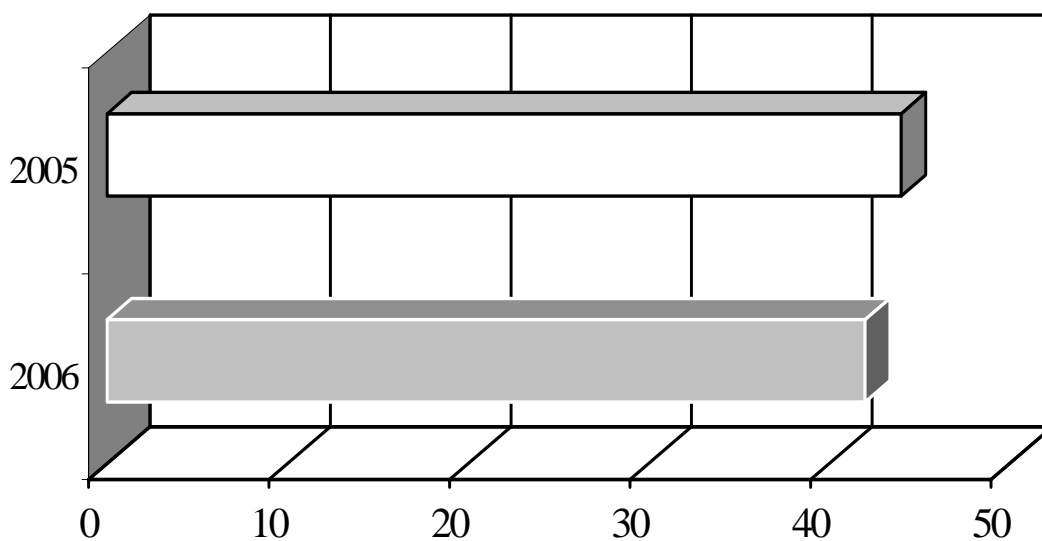
Autres infractions



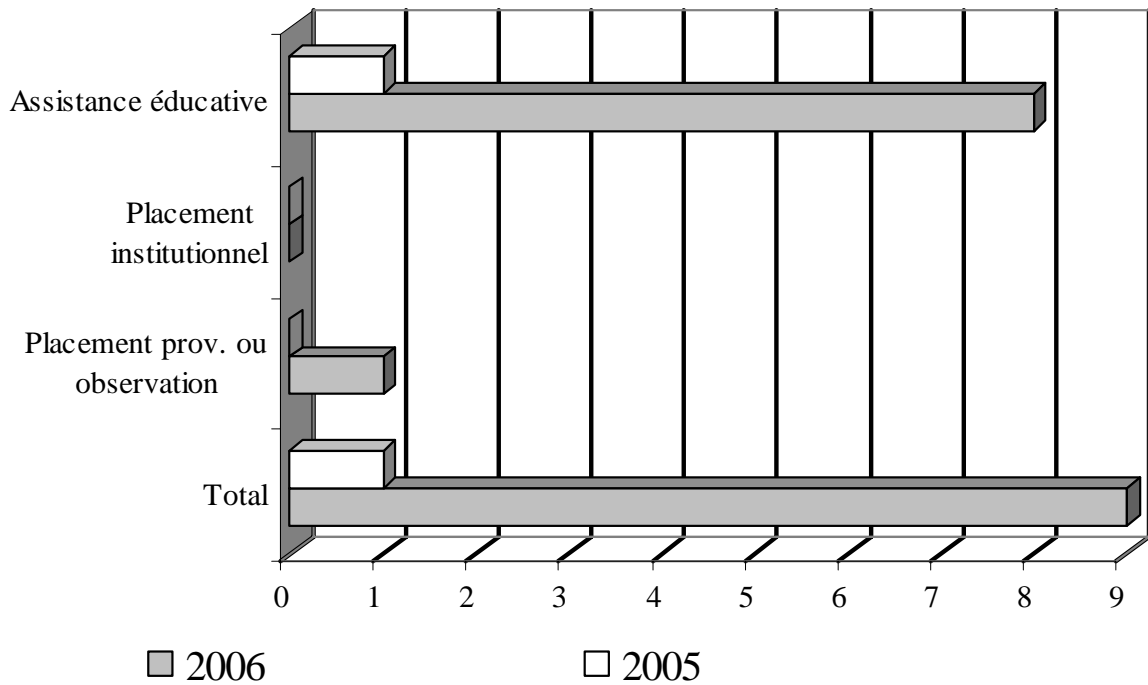
Fins de mesures



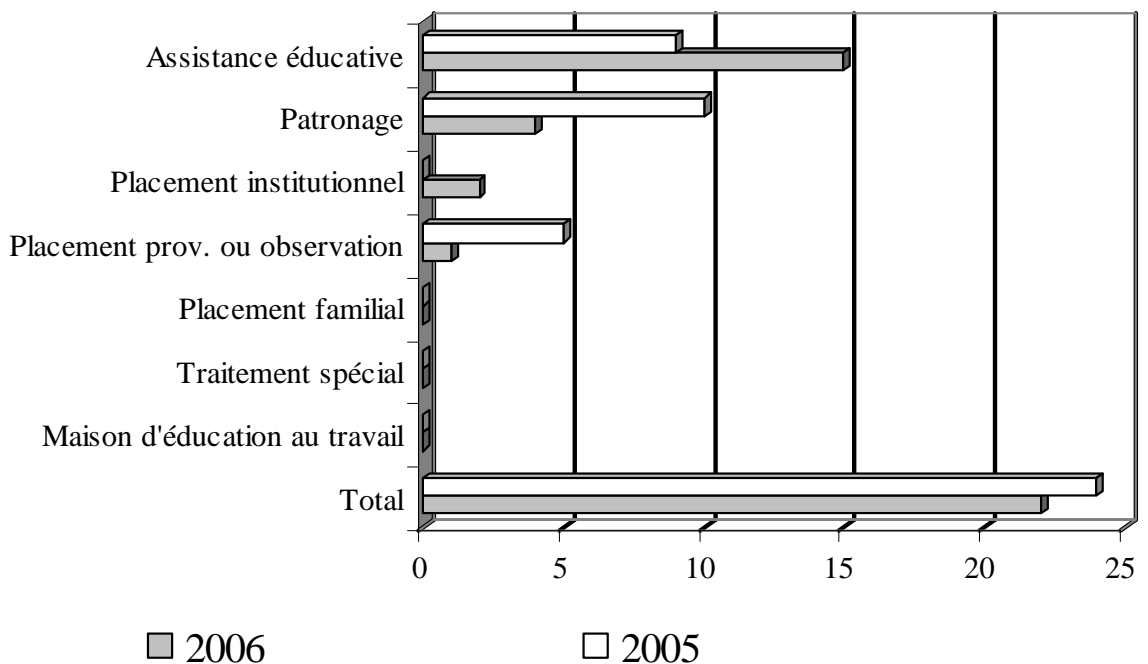
Rapports d'enquêtes sociales



Décisions en cours d'année ENFANTS

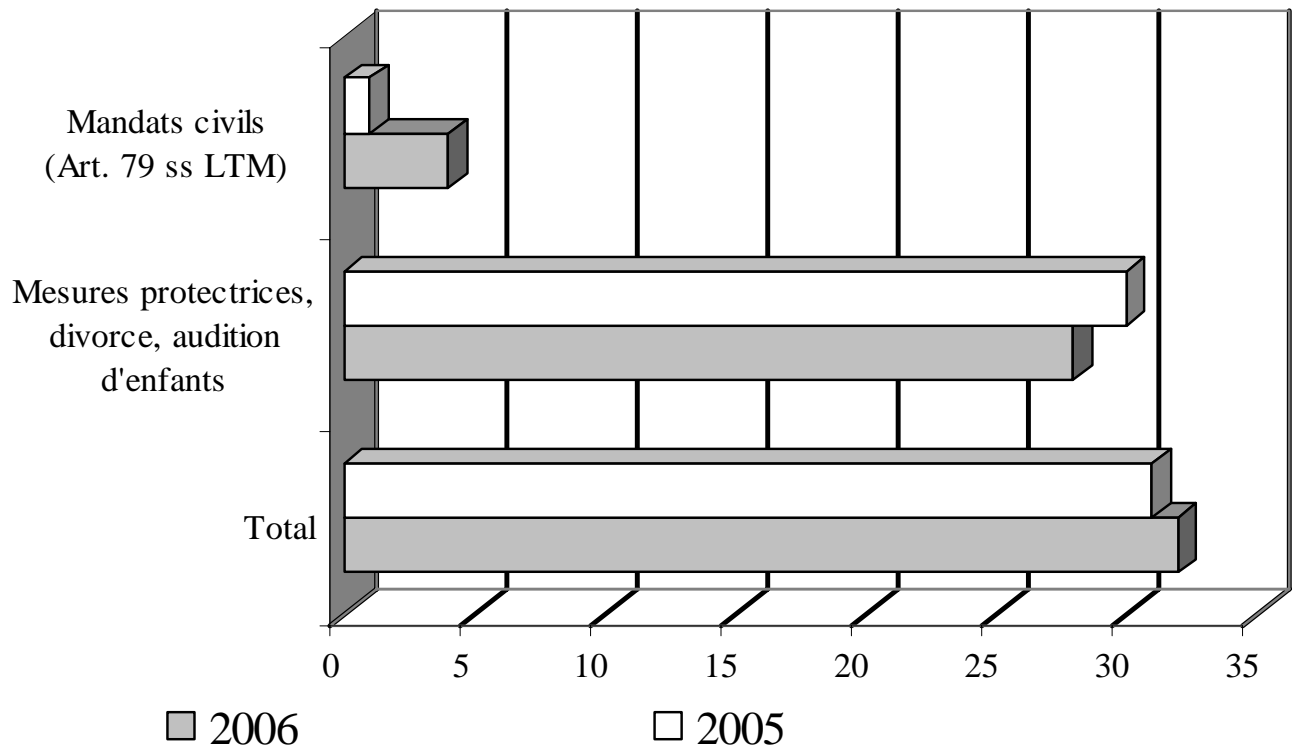


Décisions en cours d'année ADOLESCENTS

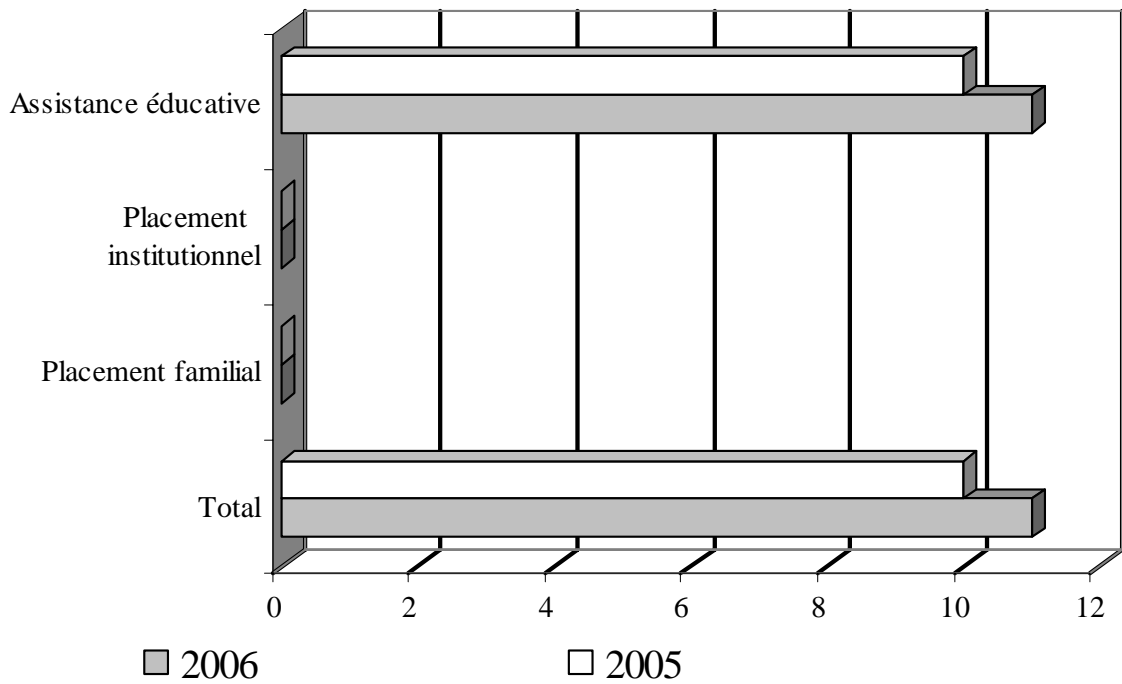


Affaires civiles

Rapports d'enquêtes



Dossiers d'exécution ENFANTS



Dossiers d'exécution ADOLESCENTS

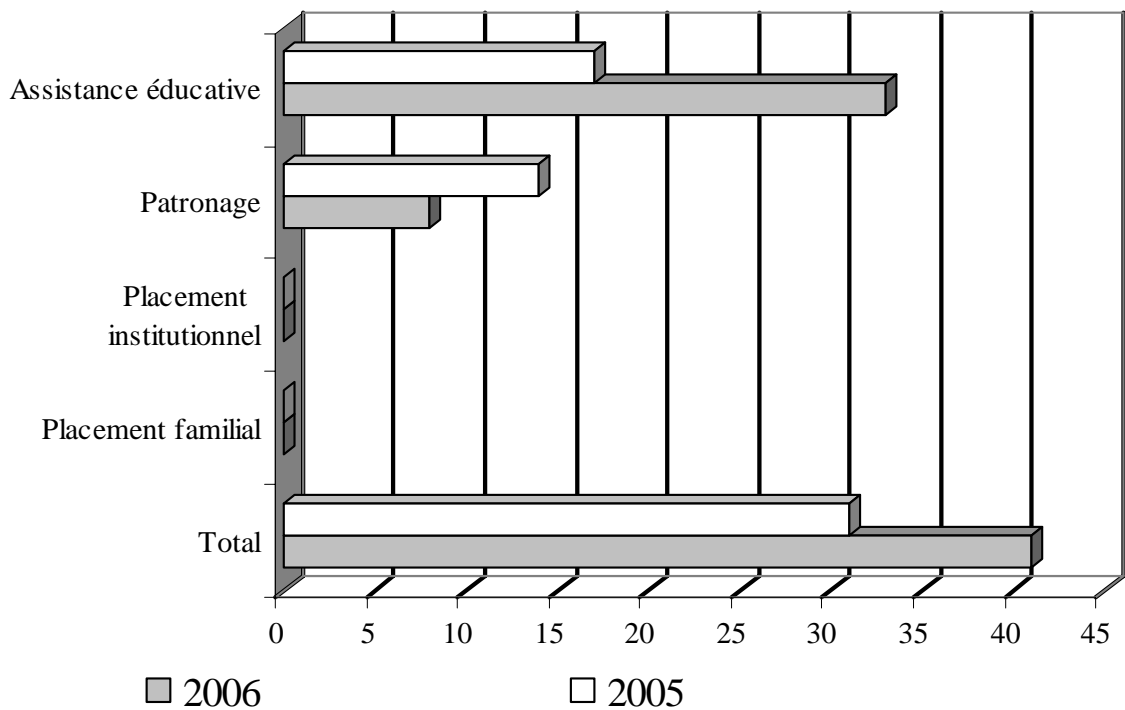


Table des principales abréviations

Ach	Assurance-chômage
AEMO	Action éducative en milieu ouvert
AF	Allocations familiales
AFA	Allocations familiales dans l'agriculture
AM	Assurance-militaire
AMAL	Assurance-maladie
APG	Allocations pour perte de gain
ass. éduc.	assistance éducative
Cpa	Code de procédure administrative
Cpc	Code de procédure civile
CPH	Conseil de prud'hommes
Cpp	Code de procédure pénale
LAA	Loi fédérale sur l'assurance-accidents
LACI	Loi fédérale sur l'assurance-chômage
LAI	Loi fédérale sur l'assurance-invalidité
Li	Loi introductive
LI	Loi d'impôt.
LP	Loi fédérale sur la poursuite pour dettes et la faillite
LPP	Loi fédérale sur la prévoyance professionnelle
LTM	Loi sur le Tribunal des mineurs
PC	Prestations complémentaires
TBLF	Tribunal des baux à loyer et à ferme

Table des matières

	Pages
I. Tribunal cantonal	1
Rapport du président.....	1
Nombre d'affaires introduites.....	6
Nombre d'affaires liquidées.....	6
Nombre d'affaires pendantes à la fin de l'année	7
Evolution des affaires introduites au Tribunal cantonal de 1987 à 2006.....	8
A. Cour constitutionnelle.....	9
B. Cour civile	10
C. Chambre administrative.....	12
D. Chambre des assurances	14
E. Tribunaux arbitraux en matière d'assurances	16
1. Tribunal arbitral en matière d'assurance-maladie	16
2. Tribunal arbitral en matière d'assurance-accidents	16
F. Cour des poursuites et faillites	16
G. Chambre d'accusation	18
H. Cour pénale.....	20
I. Cour criminelle.....	22
J. Cour de cassation.....	22
K. Commission des examens d'avocat.....	23
L. Commission des examens de notaire.....	23
M. Commissions de conciliation	24

II. Tribunal de première instance	26
Rapport du président.....	26
Nombre d'affaires introduites en 2006 et pendantes depuis plus d'une année.....	31
Juge pénal-e.....	32
Tribunal correctionnel.....	33
Juge civil-e.....	34
Conseil de Prud'hommes.....	35
Tribunal des baux à loyer et à ferme.....	36
Juge administratif-ve.....	37
III. Procureur général	38
Rapport du procureur général.....	38
IV. Office des juges d'instruction	44
Rapport des juges d'instruction	44
V. Tribunal des mineurs	48
Rapport du président.....	48
Table des abréviations.....	68